

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT, DE L'ANALYSE ECONOMIQUE ET DE LA
PROSPECTIVE

*INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE*



TABLEAU DE BORD SOCIAL 2010

Définition des indicateurs

TOME II

Cotonou, Décembre 2011

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	iv
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	vii
Introduction.....	1
I. Démarche méthodologique	2
I.1. Identification et sélection des indicateurs.....	2
I.2. Elaboration des guides de collecte et choix des points focaux.....	2
I.3. Collecte des données et synthèse des indicateurs	3
I.4. Atelier de validation des données brutes.....	3
I.5. Présentation du Tableau de Bord Social et validation du document.....	4
II. Difficultés rencontrées.....	4
III. Fiche d'information des indicateurs du TBS.....	4

Liste des indicateurs

PA01 : Indicateur de pauvreté humaine	6
PA02 : Indices de pauvreté FGT.....	8
PA03 : Contribution d'un sous-groupe à la pauvreté	10
PA04 : Coefficient de Gini	12
PA05 : Indicateur du Développement Humain.....	13
MA01 : Produit Intérieur Brut (PIB).....	16
MA02 : Taux de croissance du PIB.....	19
MA03 : Contribution du secteur primaire à la croissance économique.....	20
MA04 : Contribution du secteur secondaire à la croissance économique.....	22
MA05 : Contribution du secteur tertiaire à la croissance économique	24
Indices de production industriel source :Insaec	25
Indices des prix à la consommation source :Insaec	25
MA06 : Opérations financières de l'Etat (Recettes et dépenses)	26
MA07 : Exportations	27
MA08 : Importations	29
MA09 : Balance commerciale.....	31
MA10 : Nombre d'entreprises immatriculées	32
MA11 : Taux d'inflation.....	33
MA12 : Taux d'investissement (en % du PIB)	34
MA13 : Taux d'épargne.....	35
MA14 : Masse salariale	36
MA15 : Dette extérieure publique	37
MA16 : Service de la dette	39
MA17 : Encours de la dette	41
MA18 : Cours nominaux des principaux produits exportés par le Bénin.....	42
MA19 : Taux de change du dollar par rapport aux autres monnaies ouest-africaines	43
AG01 : Taille du cheptel	44
AG02 : Production halieutique	45
AG03 : Production agricole.....	46
TO01 : Nombre de touristes par an	47
TO02 : Durée moyenne de séjour	48

TR01 : Nombre de permis de conduire délivrés	51
TR02 : Nombre d'accidents de route	52
TR03 : Nombre de véhicules immatriculés	53
TR04 : Nombre de voyageurs transportés par l'OCBN	54
TR05 : Quantité de marchandises transportées par l'OCBN (transport ferroviaire)	55
TR06 : Trafic maritime	56
TR07 : Trafic aérien	57
CO01 : Nombre d'abonnés au téléphone conventionnel.....	58
CO02 : Nombre d'abonnés au Réseau cellulaire	59
CO03 : Nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants	60
CO04 : Proportion de ménages possédant un poste radio	61
CO05 : Proportion de ménages possédant un poste téléviseur.....	62
CO06 : Taux de couverture radiophonique	63
CO07 : Taux de couverture radiophonique	64
HA01 : Taux de desserte en eau potable	65
HA02 : Nombre de points d'eau fonctionnels.....	66
HA 03 : Taux de fonctionnement des points d'eau	67
HA 04 : Nombre de points d'eau réalisés par an et par type.....	68
HA 05 : Nombre d'abonnés eau	69
HA 06 : Nombre d'abonnés électricité à la SBEE	70
HA 07 : Proportion des ménages ayant accès à une source d'eau potable.....	71
H01 : Mode d'aisance utilisé par les ménages	72
H02 : Type de toilette utilisée par les ménages.....	73
H03 : Mode d'aisance utilisé par les ménages	74
H04 : Mode de cuisson utilisé par les ménages	75
DE01 : Population	77
DE02 : Rapport de masculinité.....	79
DE03 : Taux de natalité	80
DE04 : Taux de mortalité	81
DE05 : Taux d'accroissement naturel.....	82
DE06 : Indice synthétique de fécondité	83
DE07 : Espérance de vie à la naissance	85
DE08 : Nombre de ménages.....	86
SA01 : Taux de mortalité infantile.....	87
SA02 : Taux de mortalité périnatale	89
SA03 : Taux de mortalité néonatale précoce.....	90
SA04 : Taux de mortinatalité.....	91
SA05 : Taux de mortalité infanto - juvénile	92
SA06 : Taux de mortalité maternelle	93
SA07 : Taux de couverture des consultations prénatales	95
SA08 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical ou paramédical.....	96
SA09 : Femmes vues en consultation post-natale	97
SA10 : Taux de couverture obstétricale	98
SA11 : Taux de consultation des enfants de 0 - 11 mois.....	99
SA12 : Pourcentage d'enfants de 0 - 11 mois ayant reçu le DTCP3 (BCG ou VAT).....	100
SA13 : Pourcentage d'enfants de 0 - 11 mois ayant reçu le VAR	102
SA14 : Taux de fréquentation des services de santé par les enfants de 0 - 5 ans	103
SA15 : Taux de fréquentation des services de santé	104

SA16 : Nombre de zones sanitaires fonctionnelles.....	106
SA17 : Infrastructures sanitaires	107
SA18 : Effectif du personnel technique de santé par catégorie.....	108
SA19 : Ratio habitants par médecin	109
SA20 : Ratio habitants par sage-femme	110
SA21 : Taux de prévalence générale du VIH SIDA.....	111
SA22 : Taux de prévalence du paludisme	112
SA23 : Taux d'incidence du paludisme	113
SA24 : Taux de létalité du paludisme	114
SA25 : Incidence de la tuberculose (10 000)	114
SA27 : Taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans.....	115
SA29 : Budget santé par habitant.....	117
SA30 : Part du budget de la santé sur le budget national	118
ED01 : Taux brut d'admission	119
ED02 : Taux brut de scolarisation (enseignement primaire)	120
ED03 : Taux brut de pré-scolarisation (enseignement maternel)	121
ED04 : Ratio élèves /maître.....	122
ED05 : Ratio élèves /classe	123
ED06 : Taux d'achèvement au primaire	124
ED07 : Taux de redoublement.....	125
ED08 : Taux d'abandon	126
ED09 : Taux de succès aux examens (CEP, BEPC et BAC,BTS).....	127
ED10 : Taux de promotion	128
ED11 : Nombre de livres de lecture pour 10 élèves.....	130
ED12 : Nombre de livres de mathématiques pour 10 élèves	131
AL01 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus.....	132
AL02 : Nombre d'inscrits aux programmes d'alphabétisation initiale.....	133
AL03 : Nombre de centres d'alphabétisation.....	134
AL04 : Taux de succès au programme d'alphabétisation	135
AL05 : Taux d'abandon au programme d'alphabétisation	136
EG01 : Effectif de la Fonction Publique par catégorie.....	137
EG02 : Evolution de la masse salariale par catégorie soure : MTFP	137
EG04 : Indice de Participation de la Femme (IPF)	138
EG05 : Indice de Parité.....	139
EG06 : Proportion de parcelles avec titre foncier appartenant aux femmes	140
EG07 : Accès au crédit par sexe	141
EC01 : Taux d'activité	142
EC02 : Taux de chômage.....	143
JG01 : Ratio nombre d'habitants pour 1 magistrat	145
JG02 : Ratio détenu en attente de jugement par rapport au condamné.....	146
JG03 : Le taux d'occupation des prisons	147
JG04 : Distance moyenne parcourue par le justiciable.....	148
G01 : Taux d'exécution budgétaire.....	149
G02 : Délai de passation des marchés.....	150

AVANT-PROPOS

Le TBS est publié en deux volumes. Le volume I présente le profil socio-économique, une analyse dudit profil et des tableaux statistiques en annexe. Le volume II retrace la démarche méthodologique qui a permis l'élaboration de ce document et présente l'ensemble des fiches d'information relatives aux indicateurs publiés dans le volume I.

Ce travail a nécessité l'implication de nombreuses personnes provenant de plusieurs structures. Le document a été élaboré par Djabar ADECHIAN, Directeur des Statistiques Sociales et messieurs Raïmi Aboudou ESSESSINO et Mouchitaba LAWANI, tous deux chargés d'étude à la Direction des Statistiques Sociales et sous la supervision de Cosme Z. VODOUNOU, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique remercie enfin tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont bien voulu participer à l'élaboration du présent document et reste ouvert aux observations qui permettront d'améliorer la qualité du présent document dans les prochaines éditions.

Le Tableau de Bord Social est un recueil statistique dont les données primaires proviennent de plusieurs sources. Sa production est le résultat d'une intense collaboration des structures qui produisent et analysent l'information statistique au Bénin. Au nombre de ces structures, il faut souligner la contribution :

- au niveau central, de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) ;
- au niveau sectoriel, des services chargés de la collecte et de l'analyse des statistiques dans les ministères et autres institutions.

Le Tableau de Bord Social 2010 a connu la participation effective des cadres des structures suivantes :

- l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) chargé de la coordination technique du système statistique national ;
- Observatoire du Changement Social (OCS)
- la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de l'Enseignement Primaire et Maternel ;
- la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de la Santé Publique ;
- la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de l'Énergie et de l'Eau;
- la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;

- la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de l'Artisanat et du Tourisme ;
- la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé des Transports Terrestres, des transports Aériens et des Travaux Publics;
- la Direction Générale des Affaires Économiques du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SiGFIP) du Ministère de l'Economie et des Finances
- La Direction Générale de l'Eau;
- La Direction Générale du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Agence Nationale pour l'Emploi.
- Le Centre National de Sécurité Routière.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
AFRISTAT	Observation économique et statistiques d'Afrique subsaharienne
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BiPEN	Bilan et Perspectives de l'Economie Nationale
CA	Cour d'Appel
CAPOD	Projet de Renforcement des Capacités en Conception et Analyse des Politiques de Développement
CDH	Centre Départemental Hospitalier
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CDPF	Commission Départementale de Promotion de la Femme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNDLP	Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté
CNEEP	Comité National de suivi de l'Exécution et d'Evaluation des Projets/Programmes
CNHU	Centre National Hospitalier Universitaire
CNPF	Commission Nationale de Promotion de la Femme
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
CSA	Centre de Santé d'Arrondissement
CSC	Centre de Santé de Commune
CSCU	Centre de Santé de la Circonscription Urbaine de Cotonou
CSPEF	Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGB	Direction Générale du Budget
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DG-Eau	Direction Générale de l'Eau
DGFRN	Direction Général des Forêts et Ressources Naturelles
DGPP	Direction Générale de la Programmation et de la Prospective
DGTP	Direction Générale des Travaux Publics
DGTT	Direction Générale des Transports Terrestres
DHAB	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DIAG	Division de l'Intégration de l'Approche Genre
DNAEA	Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
DSEE	Direction des Statistiques et Etudes Economiques
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSS	Direction des Statistiques Sociales
DTCP3	Diphtérie Tétanos Coqueluche et Polyomélite 3 ^{ème} dose

DTT	Direction du Développement Touristique
ECVR	Enquête sur les Conditions de Vie en milieu Rural
EDSB	Enquête Démographique et de Santé au Bénin
ELAM	Enquête Légère Auprès des Ménages
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie
FASN	Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
HOMEL	Hôpital de la Mère et de l'Enfant Lagune
IMF	Institution de MicroFinance
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPF	Indice de Participation de la Femme
IPH	Indicateur de Pauvreté Humaine
IRA	Infection Respiratoire Aiguë
LAPA	Lutte Anti-paludique Accélérée
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MAT	Ministère de l'Artisanat et du Tourisme
MDCTTATP	Ministère Délégué auprès du Président de la République Charge des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics
MEE	Ministère de l'Energie et de l'Eau
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MEMP	Ministère des Enseignements Maternel et primaire
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MFSN	Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale
MJLDH	Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme
MPDEPP-CAG	Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale
MS	Ministère de la Santé
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCS	Observatoire du Changement Social
OEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PAG II	Programme d'Action du Gouvernement II
PDC	Plan de Développement Communautaire
PENTA	Pentavalent

PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissements Publics
PMPF	Politique Nationale de Promotion de la Femme
POTE	Pays Pauvres Très Endettés
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH3	Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RNDH	Rapport National pour le Développement Humain
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SCAIA	Système de Collecte et d'Analyse des Indicateurs Agrégés
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SFD	Services Financiers Décentralisés
SIGFiP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
TAP	Taux d'Achèvement du Primaire
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Tableau de Bord Social
TEC	Tarif Extérieur Commun
TMI	Taux de Mortalité Infantile
TMM5	Taux de Mortalité des Moins de 5 ans/ Taux de Mortalité Infanto-Juvenile
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TPI	Tribunal de Première Instance
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UAC	Université d'Abomey-Calavi
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UP	Université de Parakou
VAR	Vaccin Anti Rougeoleux
VIH/SIDA	Virus Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquis
ZS	Zone Sanitaire

Introduction

Le Tome II est essentiellement méthodologique. Il présente la démarche qui a conduit à la préparation du TBS 2010 ainsi que les fiches détaillées sur le calcul et les sources de données des indicateurs.

L'utilisation rigoureuse d'un indicateur requiert une maîtrise de la définition, du mode de calcul, des sources de données de base et des limites liées à son utilisation. Ces différents aspects ont conduit l'équipe technique d'élaboration du TBS à produire un Tome II qui décrit l'ensemble de la méthodologie utilisée au cours de cet exercice et retrace les fiches d'information par indicateur, lesquelles fiches présentent une documentation complète de l'indicateur.

Le présent document est structuré en deux parties :

- la première partie décrit la démarche méthodologique utilisée dans le cadre de l'élaboration du TBS ;
- la deuxième partie présente l'ensemble des fiches d'information des indicateurs publiés dans le Tome I.

I. Démarche méthodologique

La méthodologie utilisée pour l'élaboration du TBS 2010 est articulée autour de cinq points séquentiels :

1. Identification et sélection des indicateurs ;
2. Elaboration des guides de collecte et identification des points focaux ;
3. Collecte des données et synthèse des indicateurs ;
4. Atelier de validation des données brutes ;
5. Présentation et validation du Tableau de Bord Social.

I.1. Identification et sélection des indicateurs

Les indicateurs retenus dans le TBS 2010 prennent en compte essentiellement les besoins de suivi du SCRP, des OMD et des budget-programmes.

La sélection des indicateurs a été réalisée suivant une démarche participative impliquant les structures sectorielles, le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Suivi du SCRP et les Partenaires au Développement. Le choix d'une liste minimale d'indicateurs s'est fait dans le respect des capacités du système statistique national à collecter et à documenter les indicateurs. En effet, les indicateurs choisis et publiés dans le TBS 2010 ont fait l'objet d'une documentation (présentation, mode d'interprétation, niveau de désagrégation et limites) qui permet leur utilisation.

I.2. Elaboration des guides de collecte et choix des points focaux

Une fois les indicateurs identifiés, des guides de collecte ont été élaborés en intégrant les variables associées à chaque indicateur. Dans ce cadre, tous les indicateurs ont été déclinés, lorsque possible, suivant le genre et le département. Ce travail a permis de documenter chaque indicateur en même temps que de disposer d'une série pour l'indicateur.

Le choix des points focaux s'est fondé sur les domaines devant faire l'objet de collecte de données. Des points focaux ont été choisis dans les structures suivantes :

DOMAINE	STRUCTURE
Culture, artisanat et tourisme	DDT/MCAAT
Nouvelle technologie de la communication	DPP/MCTIC
Eau potable	CCG/SONEB

DOMAINE	STRUCTURE
Commerce, industrie, petite et moyenne entreprise	DPP/MICPME
Budget national	SIGFIP/MEF
Sécurité routière	CNSR
Environnement	DPP/MEHU EX MEPN
Enseignement supérieur	DPP/MESRS
Emploi de jeune	ANPE
Affaire judiciaire	DPP/MJLDH
Santé de la population	DPP/MS
Gestion des agents permanents de l'Etat	DPP/MTFP
Opérations financières de l'Etat	DGAE/MFE
Approvisionnement en eau	DG-EAU
Travaux publics	DPP/MTPT

I.3. Collecte des données et synthèse des indicateurs

Une réunion tenue à l'INSAE le 07-06-2011, regroupant tous les points focaux a permis de lancer les activités de collecte des données. Une feuille de route indicative leur a été transmise de façon à leur permettre de fournir les données relatives aux indicateurs retenus et la documentation de référence. L'INSAE s'est chargé de faire la synthèse et de compiler les données devant améliorer la documentation des indicateurs et assurer leur compilation.

La synthèse des indicateurs a suivi le canevas du TBS élaboré et retenu par l'OCS. Elle a été assurée par l'INSAE et a mobilisé, outre un cadre de la Direction des Statistiques Sociales, deux autres statisticiens de niveau ITS qui ont assuré la collecte des données complémentaires et aidé à la documentation des indicateurs.

I.4. Atelier de validation des données brutes

Après la première synthèse des indicateurs, un atelier de validation des données brutes tenu le 14-12-2011, a permis d'effectuer des corrections, de compléter les données manquantes et de discuter de la validité des indicateurs figurant dans le TBS. Au cours de cette séance, il a été retenu de publier deux volumes dans le cadre du TBS. En effet, en marge du TBS, il a été convenu d'éditer un volume pour les fiches d'information sur les indicateurs.

Plusieurs réunions de suivi sous l'initiative de l'OCS ont permis d'échanger et d'améliorer la qualité de la présentation et d'apporter des corrections de fonds.

I.5. Présentation du Tableau de Bord Social et validation du document

Un atelier de présentation du Tableau de Bord Social 2010 et sa validation a été organisée en décembre 2011 et a regroupé les points focaux provenant des DPP des ministères sectoriels, l'INSAE. La prise en compte des observations issues de cette séance a permis de produire le document final.

II. Difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés ont été rencontrées au cours de l'élaboration de ce document :

- un retard important a été observé dans le suivi du chronogramme ;
- certains indicateurs, bien qu'ayant été proposés par les structures sectorielles, n'ont pas de données et ne sont pas documentés ;
- la cohérence des projections de population au niveau des groupes cibles constitue un véritable problème pour les services statistiques de la DPP/MSP et la DPP/MEPS.

III. Fiche d'information des indicateurs du TBS

Les fiches d'information contiennent la définition de l'indicateur, l'unité de mesure, le mode d'interprétation, les sources de données de base et les limites éventuelles. Elles sont présentées par indicateur suivant les axes stratégiques de la SCRP 3.

Indicateurs de résultats pertinents pour l'objectif central de la SCRP3

PA01 : Indicateur de Pauvreté Humaine

L'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH-1) est un indicateur composite qui mesure les manques touchant à trois aspects essentiels de la vie humaine (tels que considérés par l'indicateur du développement humain) : longévité, savoir et conditions de vie.

Unité de mesure : Ratio (ordinal)

Discussion

Alors que l'IDH (Indicateur du Développement Humain) mesure le niveau moyen atteint par un pays donné, l'IPH-1 s'attache aux carences ou manques observables dans les trois dimensions fondamentales déjà envisagées par l'indicateur du développement humain :

- Vivre longtemps et en bonne santé : risque de décéder à un âge relativement précoce, exprimé par la probabilité, à la naissance, de ne pas atteindre 40 ans.
- Acquérir un savoir et une instruction : exclusion du monde de la lecture et des communications, exprimée par le taux d'analphabétisme des adultes.
- Disposer d'un niveau de vie décent : impossibilité d'accéder à ce que procure l'économie dans son ensemble, exprimée par le pourcentage de la population privée d'accès à des points d'eau aménagés et par le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale.

Fréquence de publication : Année

Période de couverture des données : 2002-2006

Niveau de désagrégation : National, départemental et communal

Méthodologie de calcul

Les carences en termes de niveau de vie sont exprimées par une moyenne non pondérée de deux éléments :

$$\text{Moyenne non pondérée} = 1/2 (\text{population n'ayant pas d'accès à des points d'eau aménagés}) \\ + 1/2 (\text{enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale})$$

Exemple de calcul :

Population n'ayant pas accès à des points d'eau aménagés = 21 %

Enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale = 6 %

Moyenne non pondérée = $1/2 (21) + 1/2 (6) = 13,5 \%$

La formule pour calculer l'IPH-1 est la suivante :

$$\text{IPH-1} = [1/3 (P1\alpha + P2\alpha + P3\alpha)]1/\alpha$$

Où :

P1 = probabilité, à la naissance, de décéder avant 40 ans (multipliée par 100)

P2 = Taux d'analphabétisme des adultes

P3 = Moyenne non pondérée des pourcentages de la population n'ayant pas accès à des points d'eau aménagés et d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale.

Exemple de calcul : République

P1 = 11,9 % P2 = 16,8 % P3 = 13,5 %

IPH-1 = 14,4

La valeur du coefficient α a une incidence considérable sur celle de l'IPH. Si $\alpha = 1$, l'IPH correspond à la moyenne de ses trois variables constitutives. En revanche, faire augmenter α revient à conférer un poids supplémentaire à la composante dans laquelle le manque est le plus important. Ainsi, plus α tend vers l'infini, plus l'IPH se rapproche de la valeur de la variable la plus faible.

Source des données de base

Les données de base proviennent des indicateurs calculés lors du Recensement. Les données d'enquêtes auprès des ménages permettent d'actualiser ces indicateurs.

Agences de supervision : PNUD, INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Qualité bonne

PA02 : Indices de pauvreté FGT

Les mesures de pauvreté les plus connues et les plus utilisées sont dues à Foster, Greer et Thorbecke (1984) (FGT). Pour établir ces mesures, on note par y_i ($i = 1, \dots, N$) la mesure de la variable d'intérêt sur un individu i de la population de taille N , et par z le seuil de pauvreté exogène. On suppose aussi qu'il y a q pauvres dans cette population c'est-à-dire que q individus sont tels que $(y_i < z)$. On pose alors par définition $g_i = (z - y_i)$ ($i = 1, \dots, N$). Il est alors clair que g_i est une mesure positive pour les q individus pauvres de la population et négative pour les non-pauvres. Les mesures FGT découlent de l'indicateur générique suivant :

$$P_\alpha = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^q \left(\frac{g_i}{z} \right)^\alpha$$

Dans ces mesures, α est entier naturel qui représente le coefficient d'aversion à la pauvreté ; plus il est grand plus l'emphase est mise sur les plus pauvres de la population. Cette mesure générique peut aussi s'écrire comme suit :

Lorsque $\alpha = 0$, on obtient le taux de pauvreté dans la population (q/N) « head-count ratio » ou l'indice numérique qui donne la proportion des pauvres dans la population.

Lorsque $\alpha = 1$, on obtient un indice de déficit global des pauvres par rapport au seuil exogène z ;

Lorsque $\alpha = 2$, on obtient un indice qui mesure la sévérité de la pauvreté. Dans ce cas, on pondère davantage les écarts des plus pauvres de la population par rapport au seuil z .

Ces trois mesures de pauvreté $P_\alpha(y ; z)$, de type FGT, peuvent être calculées de façon normalisée (par rapport au seuil z) $((z - y_i)/z)$ ou non normalisée $(z - y_i)$. Pour $\alpha = 0$, la normalisation n'a aucun effet.

De façon générale on calcule les deux types de mesures (normalisées ou pas) pour enrichir les analyses. Toutes ces mesures peuvent bien sûr être calculées sur les données des enquêtes dépenses ou portant sur la consommation des ménages.

Unité de mesure : Pourcentage

Discussion

L'une des principales propriétés des indices de pauvreté de type FGT réside dans leur décomposabilité et leur additivité.

Il faut noter que l'impact d'une variation de la pauvreté d'un sous-groupe sur la mesure de la pauvreté totale croît avec le poids relatif du sous-groupe en question.

Fréquence de publication : la fréquence de publication dépend de la disponibilité des données d'enquêtes portant sur les dépenses des ménages.

Période de couverture des données : les données couvrent les années 2007 et 2010

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthodologie de calcul

Le calcul des mesures de pauvreté ainsi que toutes les comparaisons ici proposées requièrent la disponibilité d'une base de données d'enquête portant sur les dépenses ou revenu des ménages. Des progiciels spécifiques à partir de l'extraction de la variable d'intérêt (revenu ou dépense) avec un nombre réduit de variables décrivant les caractéristiques socio-démographiques en vue d'une éventuelle décomposition. Les variables les plus généralement utilisées pour la décomposition sont : le sexe, le milieu de résidence, le niveau d'instruction, etc. On fait généralement recours au logiciel DAD : Distributive Analysis/Analyse Distributive.

Source des données de base :

EMICoV 2007 et EMICoV 2010

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Les indicateurs ont été calculés à partir de la même enquête ; ceci ne pose aucun problème méthodologique. On peut valablement utiliser ces indicateurs.

PA03 : Contribution d'un sous-groupe à la pauvreté

Cet indicateur mesure la contribution de chaque sous-groupe à la pauvreté.

Unité de mesure : Pourcentage

Discussion

Le calcul des contributions permet de faire des comparaisons dans l'espace entre les mesures de pauvreté comme par exemple « la région k est plus pauvre que la région k' » ou que « les femmes chefs de ménage sont plus pauvres que les hommes chefs de ménage »

Fréquence de publication : la fréquence de publication dépend de la disponibilité des données d'enquêtes portant sur les dépenses

Période de couverture des données : Les données couvrent les années 1996, 2000 et 2002.

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence.

Méthodologie de calcul

Pour faire tous les calculs des mesures de pauvreté ainsi que toutes les comparaisons ici proposées, l'usage d'un logiciel spécialisé approprié est nécessaire. Le support numérique utilisé est le logiciel DAD : Distributive Analysis/Analyse Distributive. C'est un logiciel statistico-économique distribué gratuitement et peut-être téléchargé à partir du site du Centre de Recherche en Économie en Finance Appliquée (CRÉFA) de l'Université Laval, Québec, Canada (<http://www.mimap.ecn.ulaval.ca>). Son manuel d'utilisation est aussi téléchargeable à partir du même site.

$$P_{\alpha}(y; z) = \sum_{k=1}^K \frac{N_k}{N} P_{\alpha}^k(y; z) = \sum_{k=1}^K Q_k P_{\alpha}^k(y; z),$$

ou encore

$$P_{\alpha}(y; z) = \sum_{k=1}^K Q_k P_{\alpha}^k(y; z) = \sum_{k=1}^K C_k$$

C_k représente **la contribution absolue ou totale** du sous-groupe k ($k = 1, \dots, K$), à la mesure de pauvreté $P_{\alpha}(y; z)$ utilisée. On peut aussi poser par définition :

$$S_k = C_k / P = (Q_k * P^k) / P$$

S_k représente **la contribution relative** de la strate ou du sous-groupe k ($k = 1, \dots, K$), à la mesure de pauvreté $P_{\alpha}(y; z)$ utilisée.

Par construction aussi on a :

$$S^k = \frac{C_k}{P} = \frac{Q_k * P^k}{P} = \frac{Q_k * P^k}{\sum_{k=1}^K Q_k * P^k} = \frac{C^k}{\sum_{k=1}^K C^k}$$

La contribution relative S_k , k ($k = 1, \dots, K$) est donc telle que $0 \leq S_k \leq 1$ et $\sum S_k = 1$.

On peut aussi définir et calculer un indice normalisé de pauvreté par strate ou par sous-groupe, k ($k = 1, \dots, K$):

$$R_k = P_k / P .$$

Or on sait que :

$$S_k = C_k / P = (Q_k * P^k) / P, (k = 1, \dots, K)$$

Et on déduit donc que :

$$S_k = Q_k * R_k \quad (k = 1, \dots, K)$$

et

$$R_k = P^k / P = S_k / Q_k \quad (k = 1, \dots, K),$$

et enfin

$$\sum C_k = \sum (Q_k * P^k) = P$$

Toutes les mesures de pauvreté par strate ou par sous-groupe P^k , C_k , S_k et R_k pour $a = 0, 1, 2$, peuvent être calculées assez facilement en utilisant un logiciel spécialisé.

Source des données de base

QUIBB (2002), EMICoV (2006 et 2007)

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Les indicateurs proviennent de deux types d'enquête. La mise en commun de ces deux enquêtes pour produire un profil national pose quelques problèmes méthodologiques. Malgré ces limites méthodologiques, on peut valablement utiliser ces indicateurs.

PA04 : Coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est un indicateur de concentration qui permet de mesurer l'inégalité dans la répartition d'une quantité, notamment le revenu.

Unité de mesure : ratio

Discussion

Plus il est proche de 1, plus l'inégalité est prononcée.

Fréquence de publication : la fréquence de publication dépend de la disponibilité des données d'enquêtes portant sur les dépenses.

Période de couverture des données : Les données couvrent les années 1996, 2000 et 2002.

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence.

Méthodologie de calcul

Pour faire tous les calculs des mesures de pauvreté ainsi que toutes les comparaisons ici proposées, l'usage d'un logiciel spécialisé approprié est nécessaire. Le support numérique utilisé est le logiciel DAD : Distributive Analysis/Analyse Distributive.

Source des données de base

QUIBB (2002), EMICoV (2006 et 2007)

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Les indicateurs proviennent de deux types d'enquête. La mise en commun de ces deux enquêtes pour produire un profil national pose quelques problèmes méthodologiques. Malgré ces limites méthodologiques, on peut valablement utiliser ces indicateurs.

PA05 : Indicateur du Développement Humain

L'Indicateur de Développement Humain (I.D.H) mesure le niveau de développement des pays. C'est un indicateur synthétique calculé à partir de trois séries de données :

- l'espérance de vie à la naissance (qui donne une idée de l'état sanitaire de la population du pays),
- le niveau d'instruction mesuré par la durée moyenne de scolarisation et le taux d'alphabétisation,
- le P.I.B. réel par habitant, calculé en parité de pouvoir d'achat (c'est-à-dire en montant assurant le même pouvoir d'achat dans tous les pays) ; le P.I.B. par habitant donne une indication du niveau de vie moyen du pays.

Unité de mesure : Il se présente comme un nombre sans unité compris entre 0 et 1.

Discussion

Plus l'I.D.H. se rapproche de 1, plus le niveau de développement du pays est élevé. Le calcul de l'I.D.H. permet l'établissement d'un classement annuel des pays.

Ce qui compte le plus dans l'I.D.H., ce n'est pas le niveau absolu (le nombre en lui-même) mais le rang du pays dans le classement mondial. On retrouve évidemment en tête du classement la plupart des grands pays développés. Si l'on veut étudier l'évolution de la situation d'un pays sur le plan du développement, il faut retenir une étude sur le long terme : gagner une place en un an n'est pas très significatif ; en revanche, gagner régulièrement des places sur 20 ans, ou même sur 10 ans, l'est.

Un pays peut être beaucoup mieux classé mondialement pour l'I.D.H. que pour le P.I.B. par habitant. Ainsi la France était-elle au 12^e rang mondial en 2001 pour l'I.D.H., mais seulement au 18^e pour le P.I.B. par habitant. Ce bon classement est obtenu grâce à de bons indicateurs dans le domaine de l'espérance de vie (à la faveur d'un système de protection sociale efficace) et dans celui du niveau d'instruction. On trouve évidemment des exemples inverses.

Si le P.I.B. par habitant est relativement élevé mais que l'I.D.H. est relativement faible, cela signifie probablement que les inégalités économiques et sociales sont grandes : certains accaparent une grande partie des ressources et le plus grand nombre ne peuvent pas se soigner et s'instruire correctement.

Fréquence de publication : Annuel

Période de couverture : 2004 à 2009

Niveau de désagrégation : National

Source des données

PNUD

Méthodologie de calcul

L'IDH est obtenu en trois (3) étapes. La première consiste à définir une mesure du manque dont chaque pays souffre dans chacune des composantes - l'espérance de vie (X1), le taux d'alphabétisation des adultes (X2) et le logarithme du PIB par habitant (X3).

L'indicateur de manque pour un pays j relativement à la variable i I_{ij} se définit selon la formule suivante :

$$I_{ij} = \frac{(\max_j X_{ij} - X_{ij})}{(\max_j X_{ij} - \min_j X_{ij})}$$

La deuxième étape consiste à définir un indicateur moyen de manque (I_j), en prenant la moyenne arithmétique simple des trois (3) indicateurs de manque.

$$I_j = \frac{1}{3} \times \sum_{i=1}^3 I_{ij}$$

La troisième étape consiste à calculer l'Indicateur de Développement Humain (IDH) comme étant le complément à un (1) de l'indicateur moyen de manque.

$$(IDH)_j = (1 - I_j)$$

Evaluation globale des données

L'I.D.H. est l'un des meilleurs indicateurs du niveau de développement d'un pays complémentaire au P.I.B. par habitant. Il n'est cependant pas exempt de faiblesses. Il est composé de plusieurs indicateurs dont les données sont de qualité variable. Par ailleurs, le poids donné à chacune des variables est arbitraire, ce qui oblige à une interprétation nuancée, surtout lorsqu'on compare les régions d'un pays entre elles.

Indice de pauvreté humaine par département

Source des données

RNDH, INSAE

**Indicateurs de résultat pertinents pour l'axe 1 de la SCRP 3:
Accélération de la croissance**

Macro-économie

MA01 : Produit Intérieur Brut (PIB)

- **PIB à prix courant (en milliard de F CFA)**

Le Produit Intérieur Brut est la somme des valeurs ajoutées des producteurs résidents au prix départ - usine augmentée des droits et taxes sur importations.

Il est aussi égal au total des emplois finaux de biens et services au prix d'acquisition diminué des importations CAF (Coût, Assurance, Fret).

Ces emplois finaux sont :

- la consommation finale des Administrations ;
- la consommation finale des Ménages ;
- la variation des stocks ;
- la formation brute de capital fixe ;
- les exportations nettes des importations de biens et services.

Lorsque la valeur ajoutée des producteurs résidents au prix départ - usine augmentée des droits et taxes est évaluée aux le prix de l'année courante, on parle de PIB à prix courant.

- **PIB réel (en milliard de FCFA)**

Il se calcule de la même manière avec la nuance que la valeur ajoutée est calculée en fonction des prix d'une année de référence. On parle de PIB à prix constant de l'année de référence.

Unité : en valeurs monétaire

Discussion

La prise en compte du secteur informel, part non négligeable de l'économie béninoise, reste encore l'un des aspects non résolus dans le calcul de cet indicateur.

Le PIB permet de calculer plusieurs ratios économiques. Il constitue dans bien des cas le dénominateur des ratios économiques.

Fréquence de publication : Annuelle ; les estimations du PIB sont révisées tous les 6 mois en fonction des données du commerce extérieur, des recettes et dépenses de l'Etat, des déclarations statistiques et financières des entreprises, et de la production agricole.

Période de couverture : 2000 à 2010

Niveau de désagrégation : National

Méthodologie de calcul

Les comptes nationaux du Bénin sont élaborés par la Direction des Statistiques et Etudes Economiques (DSEE) de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Les comptes se réfèrent au « Système de Comptabilité Nationale » de 1993.

Les estimations annuelles du PIB sont réalisées à prix courants et à prix constants de 1985 comme la somme des valeurs ajoutées des activités économiques (optique de la production) regroupées en 36 branches. La nomenclature d'activités retenue est une adaptation de l'accroissement des prix (effet prix) par rapport à l'année précédente.

Les estimations concernent également la consommation finale publique, la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), les variations de stocks, les importations et les exportations. La consommation finale des ménages constitue le solde. Cependant, les données publiées sont des données agrégées des informations des 11 branches.

Pour les comptes semi-définitifs et les comptes définitifs de chaque année, sont élaborés :

- Un tableau des Entrées-sorties (TES) à prix courants et à prix constants 1985 (et pour certaines années un TES à prix constants de l'année précédente). Le TES élaboré comprend 42 produits et 36 branches mais publié sous la forme de 27 produits X36 branches.
- Un Tableau Economique d'Ensemble (TEE) et les Comptes de Secteurs Institutionnels comprenant les secteurs institutionnels suivants :
 - Les Sociétés et Quasi-Sociétés (y compris les Institutions Financières) ;
 - Les Ménages et Entreprises Individuelles ;
 - Les Administrations Publiques et ;
 - Le Reste du Monde.
- les Comptes Consolidés de la Nation

Sources des données de base

Les principales données utilisées proviennent de sources diverses, notamment :

- du Ministère du Développement Rural (MDR) pour la production agricole, la pêche et l'élevage ;
- des Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) des entreprises ;
- de l'Enquête Mensuelle de l'INSAE auprès des entreprises ;
- des statistiques officielles du commerce extérieur ;
- des données de la balance des paiements ;
- des statistiques des finances publiques notamment le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) ;
- du Programme d'Investissement Public (PIP) ;
- des prix relevés sur les marchés dans le cadre de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation.

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Le PIB est une estimation qui est révisée tous les 6 mois. Une méthodologie harmonisée et automatisée sous le logiciel ERETES est disponible et rend le PIB produit comparable avec les pays de l'UEMOA. L'absence de la prise en compte du secteur informel contribue à sous-estimer sa valeur.

MA02 : Taux de croissance du PIB

Le taux de croissance du PIB exprime la variation en pourcentage du PIB entre deux périodes (année). Il permet de dégager l'évolution observée au niveau de cet indicateur.

Unité : en pourcentage

Discussion

Lorsqu'il s'agit du taux de croissance du PIB courant, on parle de taux de croissance économique. Il est l'indicateur généralement utilisé dans les comparaisons internationales. Lorsqu'il concerne le taux de croissance réel (en éliminant l'effet prix), on parle de taux de croissance réel. Dans les deux cas, il est possible de diviser le PIB par la population en vue d'obtenir le PIB/tête et d'en dégager le taux de croissance par habitant.

Fréquence de publication

Les comptes estimatifs de l'année n sont disponibles en mai de l'année n+1.
Les comptes provisoires de l'année n sont disponibles en novembre n+1.
Les comptes définitifs de l'année n sont publiés en juin n+2.

Période de couverture : 2000 à 2010

Niveau de désagrégation : National

Méthodologie de calcul

Taux de croissance du PIB = $[(\text{PIB}_t - \text{PIB}_{t-1}) / \text{PIB}_{t-1}] * 100$

Sources des données de base

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Cet indicateur ne souffre pas d'insuffisances autres que celles déjà mentionnées concernant la détermination du PIB. Les estimations du PIB reposent sur des hypothèses qui sont discutées dans le cadre de réunions techniques avec les structures concernées.

MA03 : Contribution du secteur primaire à la croissance économique

Selon la Classification Internationale des Types d'Industrie (CITI), adaptée pour l'élaboration des comptes nationaux béninois, le secteur primaire rassemble les activités agricoles, la chasse, la foresterie et la pêche.

Cet indicateur mesure la contribution du secteur primaire à la croissance du Produit Intérieur Brut à travers la variation de sa valeur ajoutée. La valeur ajoutée est la différence entre la valeur de la production et celle des consommations intermédiaires qu'a exigées cette production. La valeur ajoutée correspond à l'ensemble des rémunérations des facteurs de productions: traitements salaires, intérêts, cotisations sociales, impôts et taxes, amortissements, bénéfices.

Unité de mesure : Pourcentage

Discussion

Il s'agit d'un indicateur des comptes nationaux.

Fréquence de publication

Les comptes estimatifs de l'année n sont disponibles en mai de l'année n+1

Les comptes provisoires de l'année n sont disponibles en novembre n+1

Les comptes définitifs de l'année n sont publiés en juin n+2.

Période de couverture : 2000 à 2010

Méthodologie de calcul

Les comptes nationaux du Bénin sont élaborés par la Direction des Statistiques et Etudes Economiques (DSEE) de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Les comptes se réfèrent à l'ancienne norme de l'ONU à savoir "le Système de Comptabilité Nationale" de 1993.

Secteur primaire	Sources des données de base	Définitions, méthodes et hypothèses
1.1.1 Production végétale 1.1.1.1 Cultures vivrières	Ministère du Développement Rural Production brute superficies cultivées et rendements	Résultats de la campagne agricole Avril n/Mars n+1 Affectés à l'année n. Calcul des Productions nettes = Production brutes-Pertes. Calcul de la Valeur ajoutée = Production nette-Cons.Interm. (Con.Interm. constituée essentiellement des semences. D'engrais et insecticides).
1.1.1.2. Coton –graine	SONAPRA, F.S.S. Production. Consommation interm. Engrais et insecticides	Résultat de la campagne n/n+1 affecté à l'année n=1.
1.1.1.3. Régimes de palme sélectionnés	SONICOG (apports)	Production = apports à la SONICOG

Secteur primaire	Sources des données de base	Définitions, méthodes et hypothèses
1.1.1.4. Karité	SONICOG (apports) PAC (exportations en quantité)	Estimation de la production en ajoutant aux exportations et aux apports à la SONICOG, l'auto - consommation évaluée sur la base d'une consommation moyenne par tête dans les départements du Nord.
1.1.1.5. Sylviculture	Office National du Bois	Les productions de bois de feu. Charbon de bois et bois de service sont estimées à partir d'une consommation moyenne par tête d'habitant.
1.1.2 Production animale 1.1.2.1. Elevage	Direction de l'Elevage	Effectif du cheptel estimé sur la base des Résultats de l'Enquête Agricole 1976/77. Production = taux de rendement (croît net + taux d'exploitation) multiplié par effectif
1.1.2.2. Pêche	Direction des pêches	Production = quantité pêchée.

Source des données de base

INSAE

Agences de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

MA04 : Contribution du secteur secondaire à la croissance économique

Selon la Classification Internationale des Types d'Industrie (CITI), adaptée pour l'élaboration des comptes nationaux béninois, le secteur secondaire englobe l'exploitation des mines et des carrières, la production manufacturière, le bâtiment, les travaux publics et les services aux collectivités (eau, gaz et électricité).

Cet indicateur mesure la contribution du secteur secondaire à la croissance économique globale.

Unité de mesure : Pourcentage

Discussion

Il s'agit d'un indicateur des comptes nationaux.

Fréquence de publication

Les comptes estimatifs de l'année n sont disponibles en mai de l'année n+1

Les comptes provisoires de l'année n sont disponibles en novembre n+1

Les comptes définitifs de l'année n sont publiés en juin n+2.

Période de couverture des données : 2000 à 2010

Niveau de désagrégation : National

Méthodologie de calcul

Les comptes nationaux du Bénin sont élaborés par la Direction des Statistiques et Etudes Economiques (DSEE) de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Les comptes se réfèrent à l'ancienne norme de l'ONU à savoir "le Système de Comptabilité Nationale" de 1993.

Secteur secondaire	Sources des données de base	Définitions, méthodes et hypothèses
1.1. Secteur secondaire 1.2.1 Industries extractives 1.2.1.1. Pétrole Brut	Projet Pétrolier de Sèmè (Production mensuelle et documents comptables)	Calcul de la production et de la valeur ajoutée à partir des documents
1.2.1.2. Carrières		Production de sable et gravier liée à la consommation locale de ciment
1.2.2. Industries manufacturières 1.2.2.1. Industries manufacturières modernes	Enquêtes mensuelles INSAE auprès des entreprises Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) des entreprises	Calcul de la production et de la Valeur ajoutée à partir des documents comptables et des résultats des enquêtes
1.2.2.2. Industries manufacturières artisanales		Production liée à leur consommation estimée de produits importés ou locaux modernes ou des emplois des autres branches sur ces produits

Secteur secondaire	Sources des données de base	Définitions, méthodes et hypothèses
1.2.3. Electricité	S.B.E.E.	Production = Production vendue. Les importations d'électricité sont traitées en consommation intermédiaire
1.2.4. Bâtiments et Travaux Publics	DSF des entreprises des BTP, PIP, Investissements des entreprises	La production est estimée en même temps que la FBCF. Elle s'appuie sur la consommation de matériaux de construction locaux ou importés.

Source des données de base

INSAE

Agences de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

MA05 : Contribution du secteur tertiaire à la croissance économique

Selon la Classification Internationale des Types d'Industrie (CITI), adaptée pour l'élaboration des comptes nationaux béninois, le secteur tertiaire comprend le commerce de gros et de détail, la restauration et l'hôtellerie, les activités de transport, d'entreposage et de communication, les finances, l'assurance, l'immobilier et les affaires, ainsi que les services collectifs, sociaux et personnels.

Cet indicateur vise à dégager la contribution du secteur tertiaire à la croissance du Produit Intérieur Brut à travers la variation de sa valeur ajoutée, la valeur ajoutée étant la différence entre la valeur de la production et celle des consommations intermédiaires qu'a exigées cette production. La valeur ajoutée correspond à l'ensemble des rémunérations des facteurs de productions: traitements salaires, intérêts, cotisations sociales, impôts et taxes, amortissements, bénéfices.

Unité de mesure : Pourcentage

Discussion

Il s'agit d'un indicateur des comptes nationaux.

Fréquence de publication

Les comptes estimatifs de l'année n sont disponibles en mai de l'année n+1

Les comptes provisoires de l'année n sont disponibles en novembre n+1

Les comptes définitifs de l'année n sont publiés en juin n+2

Période de couverture : 2000 à 2010

Niveau de désagrégation : National

Méthodologie de calcul

Les comptes nationaux du Bénin sont élaborés par la Direction des Statistiques et Etudes Economiques (DSEE) de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Les comptes se réfèrent à l'ancienne norme de l'ONU à savoir "le Système de Comptabilité Nationale" de 1993.

1.3. Secteur tertiaire	Sources des données de base	Définitions, méthodes et hypothèses
1.3.1 Commerce	D.S.F. des entreprises commerciales Enquête mensuelle INSAE	Production du Commerce évaluée lors des équilibres ressources-emplois par produit Production = marge brute entre prix d'acquisition et prix départ-usine ou sortie-douane (CAF+ Droits et Taxes à l'Importation) Les transports sur marchandises en constituent donc une consommation intermédiaire Les autres consommations intermédiaires sont estimées à partir de ratios tirés des DSF des entreprises commerciales

1.3. Secteur tertiaire	Sources des données de base	Définitions, méthodes et hypothèses
1.3.2. Transports et communications		- Production des transports de marchandises en volume liée aux flux de marchandises évaluées lors des équilibres ressources-emplois - Transports routiers de personnes estimés à partir d'une dépense moyenne par tête et du parc automobile et des transports routiers de marchandises.
1.3.3. Autres services marchands 1.3.3.1. Banques et Assurances	Enquêtes mensuelles INSAE DSF des entreprises de transports	- Production de banques = Intérêts et commissions reçues - intérêts versés. - Production des assurances = Primes brutes acquises - indemnités dues - Consommation intermédiaire obtenue à partir des documents comptables
1.3.3.2. Hôtels., Bars et Restaurants	Documents comptables des banques de la Caisse Nationale d'Épargne et de la SONAR (assurances)	Production de l'artisanat de la branche liée à sa consommation intermédiaire de produits agricoles et agro-industriels
1.3.3.3. Services de location	Enquête mensuelle INSAE et documents comptables des entreprises modernes	Production évaluée par les emplois : - Consommation des ménages (y compris auto-consommation) liée à une dépense moyenne par tête estimée à partir du parc de logement et de l'évolution du prix du loyer - Consommation intermédiaire des entreprises tirée de leurs documents comptables - Consommation intermédiaire des administrations estimée à partir de leurs dépenses de fonctionnement

Source des données de base

INSAE

Agences de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

Indices de production industriel source :INSAE

Indices des prix à la consommation source :INSAE

Épargne-Investissement (en % du PIB) source :DGAE/MEF

MA06 : Opérations financières de l'Etat (Recettes et dépenses)

Les recettes et les dépenses sont des opérations financières de l'Etat. La structure des recettes et des dépenses est déclinée au niveau du Tableau des Opérations Financières de l'Etat.

Les recettes peuvent être déclinées recettes fiscales ou non fiscales alors que les dépenses se déclinent en dépenses de fonctionnement (paiement de salaire, frais de fonctionnement des administrations) et en dépense d'investissement. D'autres catégories d'opérations sont classées au titre des recettes. Il s'agit des dons, des prêts, les intérêts issus des actions détenues dans les entreprises et des montants issus de cessions d'actifs ou d'entreprises d'Etat.

Unité : En valeurs monétaires

Discussion

On dégage à partir du TOFE, plusieurs ratios dont la pression fiscale (Recettes fiscales sur le PIB, masse salariale/PIB, dépenses d'investissement/PIB, etc.). A partir de la série des recettes et dépenses de l'Etat, il est possible de calculer le taux d'accroissement des recettes ou des dépenses entre deux périodes.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2000 à 2010

Niveau de désagrégation : National

Méthodologie de calcul

Informations fournies

Les indicateurs sont calculés selon la formule ci-après :

$$\text{Taux d'accroissement des Recettes} = [(Recette_t - Recette_{t-1}) / Recette_{t-1}] * 100$$

$$\text{Taux d'accroissement des Dépenses} = [(Dépense_t - Dépense_{t-1}) / Dépense_{t-1}] * 100$$

Sources des données de base :

DGAE

Agence de supervision : DGAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne.

MA07 : Exportations

Valeur et quantité de tous les biens et services marchands fournis au reste du monde, y compris les marchandises, le transport des biens et des personnes, l'assurance, les redevances de brevets et de licences et les autres services. Cette statistique ne comprend pas les revenus du travail ou du patrimoine (anciennement appelés services facteurs).

Unité : En valeur monétaire et peut être disponible en volumes

Discussion

Les exportations constituent une source de devises pour l'économie nationale. Le coton est la principale culture d'exportation au Bénin.

La réexportation constitue une activité particulière qui pose quelques problèmes de classification du moment où les produits réexportés ne sont pas produits au Bénin.

Le commerce non enregistré entraîne certainement une sous-estimation du commerce extérieur.

Il est possible à partir d'une série sur les exportations de calculer le taux d'accroissement des exportations entre deux périodes.

Fréquence de publication : Trimestrielle, semestrielle et annuel

Période de couverture : 2000 à 2010

Niveau de désagrégation : Total, pays de destination, produits

Méthodologie de calcul

L'INSAE utilise les statistiques douanières fournies par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) et élaborées à partir des déclarations en douane des exportations et des importations. Pour ces dernières les valeurs en monnaies étrangères sont converties en franc CFA sur la base des taux de change en vigueur à la Bourse de Paris que la BCEAO communique à la Douane une fois par semaine.

Les statistiques officielles du commerce extérieur produites par l'INSAE retracent les mouvements physiques des biens enregistrés au niveau du cordon douanier béninois. Aux fins d'établissement des statistiques de la balance des paiements, les statistiques officielles de commerce extérieur font l'objet de divers ajustements portant sur le champ couvrant, la base d'évaluation et la chronologie de leur enregistrement. Ces ajustements visent d'une part, à prendre en compte la valeur effective des exportations des principaux produits de rente réalisées par les entreprises, les estimations du commerce non enregistrées au cordon douanier, les achats de timbres, les transferts des biens personnels des migrants, d'autre part, à l'avitaillement en hydrocarbures des navires et aéronefs, les importations des postes diplomatiques et des non résidents, l'estimation de la valeur des films loués et enfin, à inclure le cas échéant les importations de produits pétroliers et l'énergie électrique.

Taux d'accroissement des exportations = $[(\text{Exportation}_t - \text{Exportation}_{t-1}) / \text{Exportation}_{t-1}] * 100$

Sources des données de base

Déclarations douanières.

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Les statistiques du commerce extérieur subissent un traitement professionnel et bénéficient d'un processus de validation et de contrôle efficace. Toutefois, les données restent tributaires des déclarations enregistrées au niveau de la douane.

MA08 : Importations

Valeur et quantité de tous les biens et services marchands achetés au reste du monde, y compris les marchandises, le transport des biens et des personnes, l'assurance, les redevances de brevets et de licences et les autres services. Cette statistique ne comprend pas les revenus du travail ou du patrimoine (anciennement appelés services facteurs).

Unité : En valeurs monétaire et peut être disponible en volumes

Discussion

Le Bénin est un pays qui importe plus qu'il n'exporte.

Le commerce non enregistré entraîne certainement une sous-estimation du commerce extérieur. Il est possible à partir d'une série sur les importations de calculer le taux d'accroissement des importations entre deux périodes.

Fréquence de publication : Trimestrielle, semestrielle et annuel

Période de couverture : 2000 à 2010

Niveau de désagrégation : Total, pays de provenance, produits, pays-produits

Méthodologie de calcul

Les statistiques officielles du commerce extérieur produites par l'INSAE retracent les mouvements physiques des biens enregistrés au niveau du cordon douanier béninois. Aux fins d'établissement des statistiques de la balance des paiements, les statistiques officielles de commerce extérieur font l'objet de divers ajustements portant sur le champ couvrant, la base d'évaluation et la chronologie de leur enregistrement.

Les estimations sont faites par la Banque Centrale sur la base des statistiques officielles du commerce extérieur portant notamment sur les exportations et les importations publiées par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Pour ce faire, l'INSAE utilise les statistiques douanières fournies par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) et élaborées à partir des déclarations en douane des exportations et des importations. Pour ces dernières les valeurs en monnaies étrangères sont converties en franc CFA sur la base des taux de change en vigueur à la Bourse de Paris que la BCEAO communique à la Douane une fois par semaine.

Ces ajustements sont faits pour à prendre en compte les importations des postes diplomatiques et des non résidents, l'estimation de la valeur des films loués et enfin, à inclure le cas échéant les importations de produits pétroliers et l'énergie électrique.

Taux d'accroissement des importations = $[(\text{importations}_t - \text{importations}_{t-1}) / \text{importations}_{t-1}] * 100$

Sources des données de base

Déclarations douanières

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Les statistiques du commerce extérieur subissent un traitement professionnel et bénéficient d'un processus de validation et de contrôle efficace. Toutefois, les données restent tributaires des déclarations enregistrées au niveau de la douane.

MA09 : Balance commerciale

La balance commerciale présente la différence entre les exportations et les importations.

Unité : En valeurs monétaire et peut être disponible en volumes

Discussion

Le Bénin est un pays qui importe plus qu'il n'exporte. Sa balance commerciale est donc structurellement déficitaire.

Cet indicateur ne présente pas une signification pertinente lorsqu'il est exprimé en valeurs. On le rapporte au PIB pour dégager un ratio indiquant la part du déficit sur le PIB.

Fréquence de publication : Annuelle ; des estimations sont disponibles au cours de l'année (trimestre, semestre).

Période de couverture : 2000 à 2010

Niveau de désagrégation : National

Méthode de calcul

Différence entre exportations et importations

Sources des données de base

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Les statistiques du commerce extérieur subissent un traitement professionnel et bénéficient d'un processus de validation et de contrôle efficace. Toutefois, les données restent tributaires des déclarations enregistrées au niveau de la douane.

MA10 : Nombre d'entreprises immatriculées

Le nombre d'entreprises immatriculées est obtenu à partir du répertoire d'immatriculation des entreprises tenu à l'INSAE depuis 1990.

Unité : Nombre

Discussion

Cet indicateur permet d'apprécier la dynamique d'immatriculation des entreprises. Toutefois, il ne renseigne pas entièrement sur le nombre d'entreprises créées (les entreprises pouvant exister sans être immatriculées) encore moins sur la disparition des entreprises pour diverses raisons. Il peut être décliné par secteur (primaire, secondaire ou tertiaire) ou par branche d'activité.

On calcule un indice d'évolution des immatriculations d'entreprises en rapportant le nombre d'entreprises immatriculées au cours d'une année à celui de l'année 1996, cette année étant choisie comme l'année de référence.

Fréquence de publication : Opération courante

Période de couverture : 2000 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département, commune

Méthodologie de calcul

Informations fournies à partir de requêtes spécifiques dans la répertoire des entreprises de l'INSAE

Sources des données de base

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne.

MA11 : Taux d'inflation

Le taux d'inflation exprime la variation relative de l'indice des prix à la consommation du mois m de l'année n et celui du mois m de l'année $n-1$. Un indice des prix est une mesure synthétique formée à partir des prix de différents biens économiques et dont l'évolution reflète la réalité de la hausse des prix dans un secteur ou dans l'ensemble de l'économie. L'indice des prix à la consommation ne porte que sur les biens de consommation des ménages.

Unité : En pourcentage

Discussion

Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution du niveau général des prix et permet, entre autres l'indexation des contrats et salaire, l'appréciation du coût de la vie et le partage volume-prix au niveau des agrégats.

Fréquence de publication : Mensuel

Période de couverture : 2000 à 2010

Niveau de désagrégation : Grandes villes et groupes de produits (fonctions de consommation, origine des biens, secteur de production et type de biens).

Méthode de calcul

Depuis janvier 1997, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est calculé au Bénin comme dans chacune des sept zones. L'IHPC a pour population de référence l'ensemble des ménages africains de l'agglomération de Cotonou. Le panier de la ménagère est décrit par 345 variétés suivies dans 295 points d'observations. Plus de 3300 relevés de prix sont effectués chaque mois par les agents enquêteurs de l'INSAE. La période de base de l'IHPC est l'année 1996 et les pondérations sont issues de l'Enquête Dépenses des Ménages réalisée en 1996 (EDM 96) à Cotonou.

Sources des données de base

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

MA12 : Taux d'investissement (en % du PIB)

L'investissement constitue l'un des emplois du PIB. Le taux d'investissement permet de mettre en évidence la part de la production consacrée à l'investissement.

Unité de mesure : en Pourcentage

Discussion

On peut décliner cet indicateur en public/privé en vue d'apprécier la part relative des deux secteurs dans l'investissement global.

Fréquence de publication : Annuel, généralement suivant le rythme de production ou de révision des comptes nationaux

Période de couverture des données : 2000 à 2010

Méthodologie de calcul

L'établissement des Tableau Entrée-Sortie (TES) et Tableau Economie d'Ensemble (TEE) permet de dégager les emplois du PIB suivant les désagréations privé/public

Source des données de base

INSAE

Agences de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne.

MA13 : Taux d'épargne

L'épargne constitue l'un des emplois du PIB. Le taux d'épargne permet de mettre en évidence la part de la production consacrée à l'épargne.

Unité de mesure : Pourcentage (en % du PIB)

Discussion

On peut décliner cet indicateur en public/privé en vue d'apprécier les nuances existantes entre le taux d'épargne public ou privé. La somme de l'épargne publique et privée permet d'obtenir l'épargne intérieure brute.

On calcule la différence Epargne – Investissement pour mettre en évidence la contribution de l'épargne au financement de l'investissement.

Fréquence de publication : Annuel, généralement suivant le rythme de production ou de révision des comptes nationaux

Période de couverture des données : 2000 à 2010

Méthodologie de calcul

L'établissement des Tableau Entrée-Sortie (TES) et Tableau Economie d'Ensemble (TEE) permet de dégager les emplois du PIB suivant les désagréments privé/public

Source des données de base

INSAE

Agences de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

MA14 : Masse salariale

La masse salariale représente le montant total annuel des salaires versés aux travailleurs de l'Etat (Agents permanents et contractuels). Il est rapporté au PIB pour mettre en évidence la part de la production consacrée au paiement des salaires.

Unité de mesure : Pourcentage (en % du PIB)

Discussion

Cet indicateur constitue un des critères de convergence des politiques économiques au sein de l'UEMOA.

Fréquence de publication : Annuel

Période de couverture des données : 2000 à 2010

Méthodologie de calcul

La masse salariale est obtenue dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

Source des données de base

DGAE

Agences de supervision : DGAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

MA15 : Dette extérieure publique

La dette extérieure publique (c'est-à-dire celle qui exclut la dette privée et la dette intérieure comprenant entre autres la dette de sécurité sociale) est suivie par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) du Bénin et comprend toutes les obligations du Gouvernement Central, des sociétés nationales et des établissements publics envers un créancier non résident donnant lieu à un remboursement du principal, au paiement des intérêts et commissions. Elle comprend :

- la dette directe, contractée par l'Etat Central lui-même
- la dette contractée par l'Etat central et rétrocédée à une entreprise du secteur parapublic dans le cadre d'un accord de rétrocession,
- la dette avalisée (garantie) par l'Etat Central,
- la dette contractée directement par les sociétés nationales sans garantie de l'Etat. Pour cette dernière, l'information est obtenue à partir d'un questionnaire type que la CAA envoie à l'ensemble des sociétés ou établissements publics.

Unité de mesure : Pourcentage (% du PIB)

Discussion

L'expression de l'encours de la dette publique extérieure en pourcentage du PIB permet de se faire une idée du nombre d'années de production au niveau courant (sans consommation) nécessaire à la nation pour rembourser sa dette. Son niveau est jugé critique lorsqu'il dépasse 50%.

Fréquence de publication : Pour le stock (encours), la périodicité est en général annuelle ou semestrielle sur demande. En général, les données sur l'encours et le service de la dette publique extérieure ne sont pas diffusées. Toutefois, la CAA élabore un rapport trimestriel d'activités permettant de mettre à la disposition du public certaines informations sur la dette.

Période de couverture des données : 2000 à 2010

Méthodologie

Le suivi de la dette extérieure publique est opéré par catégories regroupant d'une part la dette directe et celle rétrocédée, d'autre part la dette avalisée. La dette directe des entreprises du secteur parapublic est suivie à part à titre d'information.

Pour chaque catégorie, il est opéré une ventilation du service en principal, intérêt et commission.

Pour le stock, quatre colonnes sont renseignées : les engagements bruts (montant des prêts dont les conventions ont été signées), les tirages sur emprunts, les remboursements du principal et l'encours au 31 décembre de chaque année qui résulte du solde entre les tirages et les remboursements auxquels s'ajoutent les annulations éventuelles de stock.

Pour le service, trimestrialisées en général, les colonnes relatives au principal, aux intérêts et aux commissions sont individualisées. Sur le plan intérieur, la CAA est la structure chargée de la collecte et de la diffusion des données sur la dette publique extérieure.

Les créanciers du Bénin sont constitués par grands groupes selon les types de dettes :

dette multilatérale : groupe BIRD/IDA/FIDA, Groupe de la BAD, Groupe BADEA/BID/OPEP, Groupe BEO/FED/FND, Groupe BOAD/CEDEAO, FMI

dette bilatérale : Pays membres de l'OCDE (dont les principaux sont la France, l'Italie et l'Allemagne), Pays arabes et Autres.

Les différents instruments d'endettement au Bénin sont : prêts gouvernementaux (concessionnels ou non), les crédits à l'exportation, les crédits commerciaux non assurés, la position extérieure négative au titre du compte d'opérations.

Il arrive cependant que des réconciliations soient nécessaires entre la CAA et les services du Trésor Public pour s'accorder sur le service effectivement payé (ordonnancements effectués par la CAA plus ou moins les bonus ou malus de change). Sur le plan externe, des réconciliations sont souvent effectuées avec les bailleurs de fonds. Des séries statistiques sont élaborées depuis 1990.

Source des données de base

CAA

Agences de supervision : Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

MA16 : Service de la dette

Total des intérêts et du remboursement du principal effectivement versé sous forme de devises, de biens ou de services, au titre de la dette extérieure à long terme, plus intérêts payés sur la dette à court terme et remboursements destinés au Fonds monétaire international exprimé en pourcentage du PIB.

Unité de mesure : Pourcentage (en % du PIB)

Discussion

L'expression du service de la dette publique extérieure en pourcentage du PIB permet de se faire une idée du fardeau de la dette sur la disponibilité réelle des ressources produites par la nation. C'est en d'autres termes la part des richesses produites prélevée pour rembourser le capital et payer les intérêts.

Fréquence de publication : Pour le service de la dette, la périodicité est trimestrielle pour les prévisions et mensuelle pour les ordonnancements (demande de paiement par prêt adressée au Trésor en fonction des échéances).

En général les données sur l'encours, le service de la dette publique extérieure ne sont pas diffusées. Toutefois, la CAA élabore un rapport trimestriel d'activités permettant de mettre à la disposition du public certaines informations sur la dette.

Période de couverture des données : 2000 à 2010

Méthodologie

Le suivi de la dette extérieure publique est opéré par catégories regroupant d'une part la dette directe et celle rétrocédée, d'autre part la dette avalisée. La dette directe des entreprises du secteur du para-public est suivie à part à titre d'information.

Pour chaque catégorie, il est opéré une ventilation du service en principal, intérêt et commission.

Pour le stock, quatre colonnes sont renseignées : les engagements bruts (montant des prêts dont les conventions ont été signées), les tirages sur emprunts, les remboursements du principal et l'encours au 31 décembre de chaque année qui résulte du solde entre les tirages et les remboursements auxquels s'ajoutent les annulations éventuelles de stock.

Pour le service, trimestrialisées en général, les colonnes relatives au principal, aux intérêts et aux commissions sont individualisées. Sur le plan intérieur, la CAA est la structure chargée de la collecte et de la diffusion des données sur la dette publique extérieure.

Les créanciers du Bénin sont constitués par grands groupes selon les types de dettes :

dette multilatérale : groupe BIRD/IDA/FIDA, Groupe de la BAD, Groupe BADEA/BID/OPEP, Groupe BEO/FED/FND, Groupe BOAD/CEDEAO, FMI

dette bilatérale : Pays membres de l'OCDE (dont les principaux sont la France, l'Italie et l'Allemagne), Pays arabes et Autres.

Source des données de base

CAA

Agences de supervision : CAA

Evaluation globale de l'indicateur

Il arrive cependant que des réconciliations soient nécessaires entre la CAA et les services du Trésor Public pour s'accorder sur le service effectivement payé (ordonnancements effectués par la CAA plus ou moins les bonus ou malus de change). Sur le plan externe, des réconciliations sont souvent effectuées avec les bailleurs de fonds. Des séries statistiques sont élaborées depuis 1990.

MA17 : Encours de la dette

L'encours de la dette publique représente le montant des emprunts publics diminué des remboursements du principal.

La dette extérieure publique (c'est-à-dire celle qui exclut la dette privée et la dette intérieure comprenant entre autres la dette de sécurité sociale) suivi par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) du Bénin s'entend par toutes obligations du Gouvernement Central, des sociétés nationales et des établissements publics envers un créancier non résident donnant lieu à un remboursement du principal, au paiement des intérêts et commissions. Elle comprend :

- la dette directe, contractée par l'Etat Central lui-même ;
- la dette contractée par l'Etat central et rétrocédée à une entreprise du secteur para-public dans le cadre d'un accord de rétrocession ;
- la dette avalisée (garantie) par l'Etat Central ;
- la dette contractée directement par les sociétés nationales sans garantie de l'Etat ; pour cette dernière, l'information est obtenue à partir d'un questionnaire type que la CAA envoie à l'ensemble des sociétés ou établissements publics.

Unité : En valeurs monétaire

Discussion

Cette information ne présente généralement aucune signification en termes absolue. Elle est rapportée au PIB ou à la valeur des exportations pour des comparaisons internationales

Fréquence de publication : Annuel

Période de couverture : 2000 à 2010

Méthode de calcul

Informations fournies

Sources des données de base

Caisse Autonome d'Amortissement

Agence de supervision : Direction Générale des Affaires Economiques

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

MA18 : Cours nominaux des principaux produits exportés par le Bénin

Certains produits, généralement des matières premières se voient leurs prix fixer sur les grandes places internationales. On parle de cours du produit fixé généralement en dollars US.

Unité : En valeurs monétaire

Discussion

Les cours des matières varient suivant la conjoncture internationale, le cours du dollar et l'importance stratégique du produit. Ils sont fixés sur les grandes places internationales. Par exemple, le cours du coton est fixé sur la place de Londres. Les cours varient suivant une périodicité non définie. Les cours sont fournis pour les produits faisant objet de transactions internationales.

Fréquence de publication : Annuel (on présente une moyenne annuelle à partir de la disponibilité des séries mensuelles)

Période de couverture : 2000 à 2010

Méthode de calcul

Informations obtenues à partir de la moyenne annuelle des séries mensuelles des cours des matières

Sources des données de base

Données téléchargées du site d'AFRISTAT

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

MA19 : Taux de change du dollar par rapport aux autres monnaies ouest-africaines

Le taux de change du dollar par rapport aux autres monnaies correspond au nombre d'unités de monnaie étrangère nécessaire pour acquérir un dollar.

Unité : En valeurs monétaire

Discussion

Compte tenu du régime de change flottant dans lequel évolue cette monnaie, on présente une série annuelle de taux de change. Le taux de change du dollar varie tous les jours.

Fréquence de publication : Annuel (on présente une moyenne annuelle à partir de la disponibilité des séries mensuelles)

Période de couverture : 2000 à 2010

Méthode de calcul

Informations obtenues à partir de la moyenne annuelle des séries mensuelles des taux de change

Sources des données de base

Données téléchargées du site d'AFRISTAT

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

Agriculture

AG01 : Taille du cheptel

La taille du cheptel est une estimation de l'effectif des bêtes par type (bovins, ovins, caprins, volailles etc).

Unité : (nombre de têtes)

Discussion

néant

Fréquence de publication : Tous les ans

Période de couverture : 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

Donnée collectée à partir des statistiques administratives synthétisées par la Direction de l'Elevage

Source des données

Direction de l'Elevage

Agence de supervision : DPP/MAEP

AG02 : Production halieutique

La production halieutique prend en compte la quantité de produits de pêche issue de la pêche maritime industrielle, de la pêche maritime artisanale et de la pêche continentale.

Unité : tonnes

Discussion

Néant

Fréquence de publication : Tous les ans

Période de couverture : 2000 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

Donnée collectée à partir des statistiques administratives synthétisées par la Direction des Pêches

Source des données

Direction de la Pêche

Agence de supervision : DPP/MAEP

AG03 : Production agricole

La production agricole comprend la quantité de produits agricoles enregistrés à l'issue des récoltes.

Unité : tonnes

Discussion

La production agricole est publiée par spéculation

Fréquence de publication : Tous les ans

Période de couverture : 1998 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

Enquête agricole

Source des données

DPP/MAEP

Agence de supervision : DPP/MAEP

Evaluation globale des données

Les données proviennent d'enquêtes agricoles annuelles. La base de sondage de ces enquêtes ne présente pas une rigueur parfaite en raison du non-déroulement d'un recensement agricole qui aurait permis de disposer d'une base de sondage rigoureuse.

Tourisme

TO01 : Nombre de touristes par an

Nombre de personnes arrivées au Bénin pour motif de tourisme

Unité : Nombre

Discussion

L'évolution de cette statistique permet de montrer la dynamique du tourisme dans le pays

Fréquence de publication

Annuelle

Période de couverture : 1997 à 2010

Niveau de désagrégation : National

Méthodologie de calcul

Donnée collectée à partir des fiches annuelles remplies par les hôteliers et maisons d'hébergement.

Sources des données

Direction du Tourisme et de l'Hôtellerie (DTH)

Agence de supervision : DTH

Evaluation globale de l'indicateur

Il serait par ailleurs nécessaire de traiter également les fiches remplies à l'aéroport et d'effectuer un recoupement pour une estimation fiable. Il est souhaitable dans ce sillage de susciter l'élaboration d'un manuel de procédures pour l'élaboration des statistiques du tourisme et de l'hôtellerie.

TO02 : Durée moyenne de séjour

Nombre total de jours passés dans les hôtels rapporté au nombre de touristes ayant été hébergés dans ces hôtels

Unité : Nombre

Discussion

Il n'est souvent pas suffisant de se contenter du nombre de touriste sur un territoire ; un indicateur complémentaire est la durée de séjour qui exprime le nombre de jours passé dans le pays.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 1997 à 2010

Niveau de désagrégation : National

Méthodologie de calcul

Donnée collectée à partir des fiches annuelles remplies par les hôteliers et maisons d'hébergement.

Sources des données

Direction du Tourisme et de l'Hôtellerie (DTH)

Agence de supervision : DTH

Evaluation globale de l'indicateur

La qualité de cet indicateur dépend d'une part de la sincérité de la déclaration réalisée par l'hôtel.

TO03 : Nombre d'établissements hôteliers

Nombre d'établissements agréés par la DTH.

Unité : Nombre

Discussion

On distingue plusieurs types d'établissements hôteliers (hôtel de 5 étoiles, de 4 étoiles, de 3 étoiles, de 2 étoiles, d'1 étoile, les auberges, etc). Cette statistique mesure la capacité d'accueil des touristes sur un territoire donné.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 1997 à 2010

Niveau de désagrégation : National

Méthodologie de calcul

Donnée collectée à partir des fiches annuelles remplies par les hôteliers et maisons d'hébergement.

Sources des données

Direction du Tourisme et de l'Hôtellerie (DTH)

Agence de supervision : DTH

Evaluation globale de l'indicateur

Certains établissements échappent au contrôle de la Direction du Tourisme.

Sites touristiques DDT/MCAT

**Indicateurs de résultat pertinents pour l'axe 2 de la SCRP 3:
Développement des infrastructures**

Infrastructures de Transport

TR01 : Nombre de permis de conduire délivrés

C'est le nombre de permis de conduire délivrés par catégorie. Le permis de conduire est délivré aux candidats ayant subi avec succès les examens théoriques sur la maîtrise du code de la route et le test de conduite.

Unité de mesure : nombre

Discussion

Néant

Fréquence de publication : Mensuelle, Annuelle

Période de couverture : 2000 à 2010

Méthodologie de calcul

Donnée obtenue à partir de la synthèse des résultats pour l'ensemble des centres d'examen au niveau national

Sources des données de base

DTT/MTPT

Agences de supervision : DTT/MTPT

Evaluation globale des données

Bonne

TR02 : Nombre d'accidents de route

C'est le nombre de d'accidents de route enregistrés officiellement au cours d'une période donnée.

Unité de mesure : nombre

Discussion

A partir de la série annuelle du nombre d'accidents de route enregistré, on peut dégager le taux d'accroissement des accidents d'une année à une autre et un indice d'évolution des accidents de la route en choisissant une année de base comme référence. Il est par ailleurs possible de dégager les victimes qu'on classe suivant les blessés et les décès.

Fréquence de publication : Mensuelle, Annuelle

Période de couverture : 2000 à 2010

Méthodologie de calcul

Synthèses réalisées par le Centre Nationale de Sécurité Routière à partir des informations communiquées par la Gendarmerie et la Police.

Sources des données de base

CNSR/MTPT

Agences de supervision : CNSR/MTPT

Evaluation globale des données

Bonne

TR03 : Nombre de véhicules immatriculés

C'est le nombre de voitures immatriculées en séries ordinaires. Les séries ordinaires sont les séries usuelles des voitures personnelles, des taxis et des camions. Ce sont les séries A, B, C On ne tient pas compte des véhicules administratifs et officiels.

Unité de mesure : nombre

Discussion

Néant

Fréquence de publication : Mensuelle, Annuelle

Période de couverture : 2000 à 2010

Méthodologie de calcul

Synthèse effectuée par la DTT

Sources des données de base

DTT/MTPT

Agences de supervision : DTT/MTPT

Evaluation globale des données

Bonne

TR04 : Nombre de voyageurs transportés par l'OCBN

C'est le nombre de voyageurs transportés par les trains de l'OCBN.

Unité de mesure : nombre

Discussion

Il permet de connaître l'évolution des activités et de planifier la gestion de la trésorerie.

Fréquence de publication : Annuelle à partir des statistiques journalières et mensuelles compilées

Période de couverture : 2000 à 2009

Méthode de calcul

Synthèse effectuée par l'OCBN

Sources des données de base

OCBN – Direction de l'Audit et Contrôle

Agences de supervision : OCBN – Direction de l'Audit et Contrôle

Evaluation globale des données

Bonne

TR05 : Quantité de marchandises transportées par l'OCBN (transport ferroviaire)

C'est la quantité de marchandises transportées par les trains de l'OCBN.

Unité de mesure : Tonne

Discussion

Il permet de connaître l'évolution du trafic des marchandises. On distingue les montées et les descentes envers une destination donnée.

Fréquence de publication : Annuelle à partir des statistiques journalières et mensuelles compilées

Période de couverture : 2000 à 2009

Méthode de calcul

Synthèse effectuée par l'OCBN

Sources des données de base

OCBN – Direction de l'Audit et Contrôle

Agences de supervision : OCBN – Direction de l'Audit et Contrôle

Evaluation globale des données

Bonne

TR06 : Trafic maritime

C'est la quantité de marchandises transportées par voie maritime.

Unité de mesure : Tonne métrique ou en unités de navire

Discussion

On peut exprimer cette statistique en tonne métrique ou en unité de navire. Lorsqu'il est exprimé en unités de navire, on distingue les navires de commerce et autres navire. Lorsqu'il est exprimé en tonnes métriques, on fait la nuance importation et exportation.

Fréquence de publication : Annuelle à partir des statistiques journalières et mensuelles compilées

Période de couverture : 2000 à 2010

Méthode de calcul

Donnée obtenue à partir de la tenue des statistiques courantes au niveau du Port

Sources des données de base

Port Autonome de Cotonou

Agences de supervision : Port Autonome de Cotonou

Evaluation globale des données

Bonne

TR07 : Trafic aérien

C'est la quantité de marchandises ou de passagers transportées par voie aérienne.

Unité de mesure : Tonne métrique ou en nombre de passagers

Discussion

On peut exprimer cette statistique en tonne métrique ou en nombre de passagers. Lorsqu'il est exprimé en unités de navire, on distingue le fret « arrivée » et le fret « départ ». Au niveau des passagers, on distingue les passagers « arrivée », « départ » et en « transit ».

Fréquence de publication : Annuelle à partir des statistiques journalières et mensuelles compilées

Période de couverture : 2000 à 2010

Méthode de calcul

Donnée obtenue à partir de la tenue des statistiques courantes tenues par l'ASECNA

Sources des données de base

ASECNA

Agences de supervision : ASECNA

Evaluation globale des données

Bonne

Infrastructures de Transport et Télécommunication

CO01 : Nombre d'abonnés au téléphone conventionnel

Il s'agit du nombre de lignes téléphoniques ordinaires (par opposition à la téléphonie rurale, au réseau cellulaire, etc.) de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT).

Unité de mesure : nombre

Discussion

néant

Fréquence de publication : Annuelle

Niveau de désagrégation : National

Méthodologie de calcul

Données communiquées par l'OPT

Source des données

OPT

Agences de supervision : OPT

Evaluation globale des données

Bonne

CO02 : Nombre d'abonnés au Réseau cellulaire

Il s'agit du nombre d'abonnés au réseau cellulaire. Les abonnés utilisent un téléphone sans fil, mobile, dénommé Téléphone cellulaire.

Unité de mesure : nombre

Discussion

Depuis Novembre 1995, l'OPT dispose du téléphone cellulaire. Il utilise la technologie AMPS avec des équipements CRCS 800. Le réseau cellulaire comporte actuellement les réseaux Télécel, BéninCell, Libercom et Bell Bénin.

Fréquence de publication : Annuelle

Niveau de désagrégation : National

Méthodologie de calcul

Données communiquées par l'OPT

Source des données

OPT, Libercom, Télécel, BeninCell et Bell Bénin

Agences de supervision : DPP/MCPTN

Evaluation globale des données

Bonne

CO03 : Nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants

C'est le nombre de lignes téléphoniques pour cent habitants

Unité de mesure : Pourcentage

Discussion

L'indicateur permet de mesurer la télé-densité.

Fréquence de publication : annuelle

Période couverte : 2006, 2010

Méthodologie de calcul

$T = (\text{Nombres de lignes téléphoniques dans une région} / \text{Population cible (de cette région)}) * 100$

Sources des données

Les agences régionales de l'OPT, la direction des études de la planification des projets et des télécommunications ;

Les données de population par l'INSAE

Agence de supervision : OPT

Evaluation globale des données

Bonne

CO04 : Proportion de ménages possédant un poste radio

Estimation issue des données d'enquête auprès des ménages.

Unité : pourcentage

Discussion

Néant

Fréquence de publication : suivant la disponibilité des données d'enquête auprès des ménages

Méthode de calcul

Cette proportion provient des données d'enquête ménage.

Sources des données

INSAE

Agence de supervision

INSAE

Evaluation des données

Bonne

CO05 : Proportion de ménages possédant un poste téléviseur

Estimation issue des données d'enquête auprès des ménages.

Unité : pourcentage

Discussion

Néant

Fréquence de publication : suivant la disponibilité des données d'enquête auprès des ménages

Méthode de calcul

Cette proportion provient des données d'enquête ménage.

Sources des données

INSAE

Agence de supervision

INSAE

Evaluation des données

Bonne

CO06 : Taux de couverture radiophonique

Il s'agit de l'étendue de la zone de réception des émissions radiophoniques de l'ORTB (Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin) par rapport à la superficie totale du Bénin.

Unité de mesure : Pourcentage

Discussion

Néant

Fréquence de publication : Non définie

Méthodologie de calcul

(Somme des Superficie des zones couvertes * 100)/ Superficie totale

Sources des données

ORTB

Agence de supervision : ORTB

Evaluation des données

Cet indicateur est très évolutif vu les travaux de généralisation de la couverture radiophonique et télévisuelle en cours. Toutefois, il ne tient pas compte de la qualité d'écoute et des perturbations souvent enregistrées même dans les zones théoriquement couvertes.

CO07 : Taux de couverture radiophonique

Il s'agit de l'étendue de la zone de réception des émissions télévisuelle de l'ORTB (Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin) par rapport à la superficie totale du Bénin.

Unité de mesure : Pourcentage

Discussion

Néant

Fréquence de publication : Non définie

Méthodologie de calcul

(Somme des Superficie des zones couvertes * 100)/ Superficie totale

Sources des données

ORTB

Agence de supervision : ORTB

Evaluation des données

Cet indicateur est très évolutif vu les travaux de généralisation de la couverture radiophonique et télévisuelle en cours. Toutefois, il ne tient pas compte de la qualité d'écoute et des perturbations souvent enregistrées même dans les zones théoriquement couvertes.

Indicateurs du secteur médiatique

Sources des données

OPT, DPP/MCCNT

Indicateurs de l'internet

Sources des données

OPT, DPP/MCCNT

Infrastructures Hydrauliques et d'assainissement

HA01 : Taux de desserte en eau potable

Pourcentage de la population théoriquement couvert par l'approvisionnement en eau compte tenu du nombre d'ouvrages installés dans une zone donnée.

Unité de mesure : Pourcentage

Discussion

Le taux de desserte en eau est un instrument de la politique d'approvisionnement en eau du Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique pour la mesure des efforts en la matière.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2005 à 2010

Méthodologie de calcul

On détermine le nombre de points d'eau nécessaire en faisant l'hypothèse d'un point d'eau pour tel nombre d'habitants (250 habitants en 2000, 300 habitants en 1998 ; nous ne disposons pas d'informations sur ce qui justifie une telle révision en 2000). Les besoins théoriques sont alors déterminés; puis les besoins corrigés pour tenir compte du type d'habitat (dispersé ou groupé), des zones endémiques et des zones frontalières. Le taux de desserte est alors obtenu en rapportant le nombre de points d'eau aux besoins corrigés puis en multipliant par 100.

$$\text{Taux}_{\text{desserte}} = \frac{250 \times \text{Nombre}_{\text{total}}_{\text{PE}}_{\text{fonctionnels}}}{\text{Population}_{\text{totale}}_{\text{ciblée}}}$$

Sources des données

Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique – Direction de l'Hydraulique

Agences de supervision

Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique – Direction de l'Hydraulique

Évaluation globale des données

Le taux de desserte ne doit pas être confondu avec l'accès qui est une autre mesure pertinente de l'utilisation de l'eau potable par les ménages et ne peut être obtenu que par les enquêtes.

HA02 : Nombre de points d'eau fonctionnels

Il apprécie l'effort de gestion (maintien du bon fonctionnement) des PE. Il revient alors à soustraire des PE susceptibles de fournir de l'eau potable (c'est-à-dire non hors d'usage) les PE en panne. Il est retenu ici les pannes de trois mois et plus.

Unité de mesure : Nombre

Discussion

Néant

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2005 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département, commune, arrondissement

Méthodologie de calcul

Nombre de points d'eau réalisés – Nombre de points d'eau Hors usage – Nombre de points d'eau en panne (depuis 3mois)

Sources des données

Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique – Direction Générale de l'Hydraulique

Agences de supervision : Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique – Direction Générale de l'Hydraulique

Evaluation globale des données

Bonne

HA 03 : Taux de fonctionnement des points d'eau

Cet indicateur apprécie en général le bon fonctionnement des PE.

Unité de mesure : Pourcentage (%)

Discussion

Néant

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2005 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département, commune, arrondissement

Méthodologie de calcul

Désignons par :

- NPE_p le nombre de points d'eau en panne depuis trois (3) mois ;
- NPE_r le nombre de points d'eau réalisés au cours d'une année ;
- NPE_{hu} le nombre de points d'eau hors d'usage constaté au cours d'une année

Le taux de fonctionnement (T) des points se calcule de la façon suivante :

$$T = 1 - \frac{NPE_p}{NPE_r - NPE_{hu}} \times 100$$

Sources des données

Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique – Direction de l'Hydraulique

Agences de supervision : Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique – Direction de l'Hydraulique

Evaluation globale des données

Bonne

HA 04 : Nombre de points d'eau réalisés par an et par type

Les points d'eau comprennent les forages (FPM), les puits modernes (PM), les bornes-fontaines (BF), les adductions d'eau villageoise (AEV) et les postes d'eau autonomes (PEA).

Unité de mesure : Nombre

Discussion

Néant

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2005 à 2010

Méthodologie de calcul

Il s'agit du nombre de points d'eau réalisés par an communiqué par les services du Ministère des Mines, de l'énergie et de l'Hydraulique.

Source des données

Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique – Direction de l'Hydraulique

Agences de supervision : Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique – Direction de l'Hydraulique

HA 05 : Nombre d'abonnés eau

Nombre de personnes physiques ou morales disposant d'un branchement pour l'eau courante

Unité de mesure : Nombre de clients

Discussion

Un abonnement à l'eau de la SONEB peut servir plusieurs ménages, surtout s'il s'agit d'une cour commune. En général, une concession, quel que soit le nombre de ménages y habitant, ne dispose pas de plusieurs abonnements mais d'un seul. La fourniture d'eau par la SONEB concerne généralement les régions urbaines.

Fréquence de publication : Tous les ans à partir des statistiques de la SONEB.

Période de couverture : 2005 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

Synthèse élaborée par la SONEB

Source des données

SONEB

Agence de supervision : SONEB

Evaluation globale des données

Bonne

HA 06 : Nombre d'abonnés électricité à la SBEE

Nombre de personnes physiques ou morales disposant d'un branchement électrique de la Société Béninoise d'Énergie Électrique

Unité de mesure : Nombre de clients

Discussion

Plusieurs ménages se partagent un compteur électricité ; il se développe le phénomène de « toile d'araignée » marqué par des connexions artificielles et souvent en matériels précaires.

Fréquence de publication : Tous les ans à partir des statistiques de la SBEE.

Période de couverture : 2003 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

Synthèse élaborée par la SBEE

Source des données

SBEE – Direction de la Planification, du Développement et de la Réforme.

Agence de supervision : SBEE

Évaluation globale des données

Bonne

HA 07 : Proportion des ménages ayants accès à une source d'eau potable

Pourcentage de ménages dont les membres utilisent de l'eau potable salubre pour la boisson.

Unité de mesure : Pourcentage (%)

Discussion

Néant

Fréquence de publication : Tous les 5 ans

Période de couverture : 2002 et 2010

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

Cet indicateur correspond aux modalités "eau courante à la maison, eau courante ailleurs, robinet public ou borne-fontaine, forage équipé de pompe manuelle, puits busé ou protégé" de la question "D'où provient principalement l'eau que boivent les membres de votre ménage?" dans les EDS (Enquête Démographique et de Santé) de 1996 et de 2001 au Bénin.

C'est le pourcentage de ménages ayant donné comme réponse l'une quelconque des modalités précitées

Sources des données

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale des données

Cet indicateur ne donne aucune information sur la distance qui sépare le lieu d'habitation de la source d'eau potable. Il arrive que cette distance soit supérieure à 1 kilomètre.

Habitat

H01 : Mode d'aisance utilisé par les ménages

Cet indicateur permet de déterminer le mode d'aisance utilisé dans les ménages. Il permet en particulier de dégager la proportion des ménages disposant de latrines.

Unité : Pourcentage (%)

Discussion

Néant

Fréquence de publication : Tous les 10 ans

Période de couverture : 2002, 2007 et 2010

Niveau de désagrégation : National, département et commune

Méthodologie de calcul

$(\text{Ménage possédant la caractéristique} / \text{Ensemble des ménages de la zone d'étude}) * 100$

Source des données

RGPH

Evaluation des données

Bonne

H02 : Type de toilette utilisée par les ménages

Cet indicateur permet d'obtenir la proportion de ménages disposant d'un type de toilette donnée.

Unité : Pourcentage (%)

Discussion

Le pourcentage de ménages possédant une caractéristique particulière (nature du sol, nature du mur, nature du toit, etc) peut être également déterminé.

Fréquence de publication : Tous les 10 ans

Période de couverture : 2002, 2007 et 2010

Niveau de désagrégation : National, département et commune

Méthodologie de calcul

$(\text{Ménage possédant la caractéristique} / \text{ensemble des ménages de la zone d'étude}) * 100$

Source des données

RGPH

Evaluation des données

Bonne

H03 : Mode d'aisance utilisé par les ménages

Cet indicateur permet d'obtenir la proportion de ménages disposant de latrine.

Unité : Pourcentage (%)

Discussion

Le pourcentage de ménages possédant une caractéristique particulière (nature du sol, nature du mur, nature du toit, etc) peut être également déterminé.

Fréquence de publication : Tous les 10 ans

Période de couverture : 2002, 2007 et 2010

Niveau de désagrégation : National, département et commune

Méthodologie de calcul

$(\text{Ménage possédant la caractéristique} / \text{ensemble des ménages de la zone d'étude}) * 100$

Source des données

RGPH

Evaluation des données

Bonne

H04 : Mode de cuisson utilisé par les ménages

Cet indicateur permet d'obtenir la proportion de ménages utilisant le charbon de bois ou le bois de chauffe.

Unité : Pourcentage (%)

Discussion

Cet indicateur permet de mettre en évidence la pression humaine sur les ressources forestières.

Fréquence de publication : Tous les 10 ans

Période de couverture : 2002, 2007 et 2010

Niveau de désagrégation : National, département et commune

Méthodologie de calcul

(Ménage possédant la caractéristique / ensemble des ménages de la zone d'étude)*100

Source des données

RGPH

Evaluation des données

Bonne

H05 : Mode d'évacuation des ordures ménagères par département

Source des données

INSAE

H06 : Mode d'éclairage utilisé par les ménages par département

Source des données

INSAE

H07 : Nature du toit des habitations par département

Source des données

INSAE

**Indicateurs de résultat pertinents pour l'axe 3 de la SCRP 3:
Renforcement du Capital Humain**

Démographie

DE01 : Population

Le nombre d'habitants est le résultat du comptage sans omission ni répétition de la population du Bénin.

La population urbaine¹ est constituée par l'ensemble des habitants d'un pays qui ont leur résidence habituelle en ville. La notion de ville recouvre une acceptation différente selon les pays et aucune définition de concept ne rencontre aujourd'hui l'unanimité des spécialistes et n'est universellement reconnue. Chaque pays adopte donc, selon les données du moment la définition qui paraît coller à la réalité socio-économique du milieu. Certains privilégient le critère démographique (exemple : population agglomérée de 2000, 5000, 10 000 habitants ou plus), d'autre s'en tiennent à la définition administrative (exemple : chefs-lieux de préfecture) pour la plupart ; la proportion des activités non-agricoles constitue un élément déterminant.

La réforme administrative de 1978 au Bénin, avait érigé les chefs-lieux de sous-Préfectures en communes urbaines alors que ces localités n'ont rien d'urbain tant du point de vue démographique que des infrastructures socio-économiques².

A l'analyse du premier recensement de 1979, l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE), en se fondant sur la taille de l'agglomération et l'existence d'infrastructures socio-économiques, a défini la ville comme "toute agglomération comptant 10 000 habitants ou plus et ayant au moins quatre des infrastructures suivantes : agence des Postes et télécommunications, Bureau de Recette/Perception du Trésor Public, agence bancaire, adduction d'eau, électricité, centre de santé et Collège d'Enseignement Secondaire-cycle long" (INSAE-BCR 1987).

Le deuxième recensement (1992) a adopté une définition alliant les préoccupations administratives et le critère démographique. Ainsi étaient considérées comme villes les circonscriptions urbaines de plein exercice et les chefs-lieux de Sous-préfecture dont les communes urbaines abritent au moins 10 000 habitants.

Dans le cadre de l'analyse du troisième recensement, sont considérés comme milieu urbain :

- Tout chef lieu de commune (anciennes communes urbaines des anciennes sous-préfectures ou circonscriptions urbaines) ayant au moins 10.000 habitants et au moins une des infrastructures ci-après : bureau de poste et télécommunication, bureau de recette perception du trésor public, système d'adduction d'eau (SBEE), électricité (SBEE), centre de santé, collège d'enseignement général avec 2^{ème} cycle ;
- Tout arrondissement ayant au moins quatre des infrastructures énumérées ci-dessus et au moins 10.000 habitants.

¹INSAE (1994), RGPH2, Vol II Analyse des résultats, tome,1 Répartition spatiale , Migration et Structure par sexe et âge. 186 pages.

² ADAM, S., K. et OGUNSOLA , I., J. (1981), Répartition et composition par groupes d'âges de la population du Nord-Bénin, Projet RAF/74/052, Cotonou.

Le milieu rural est alors tout arrondissement qui ne remplit pas les conditions ci-dessus.

Cette notion d'urbain permet de classer les localités remplissant les critères du concept urbain en ville de petite taille, de taille moyenne et en agglomérations de grande taille.

Unités de mesure : Nombre

Discussion

La comparaison des taux d'urbanisation d'un recensement à un autre est limitée sur le plan méthodologique en raison des changements de définition intervenus au niveau du concept urbain.

De façon opératoire, l'ensemble des personnes qui vivent dans les régions urbaines constitue la population urbaine. En règle générale, le reste de la population qui ne vit pas dans les régions urbaines représente la population rurale.

Fréquence de publication : Tous les 10 ans (avec les RGPH) ; Disponible avec les projections démographiques

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département, commune, arrondissement et village

Méthodologie de calcul

Dénombrement

Source des données de base

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur:

Bonne

Flux migratoires

DE02 : Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes dans une population donnée. On l'exprime en général par le nombre d'hommes pour cent (100) femmes.

Unité : Nombre

Discussion

Ce ratio permet d'apprécier la répartition par sexe au sein d'une population. Le rapport de masculinité à la naissance est d'environ 105 ou 106 garçons pour 100 filles dans la plupart des pays, mais après la naissance, il varie en raison des schémas différents de mortalité et de migration des hommes et des femmes qui forment la population.

Fréquence de publication : Tous les 10 ans (avec les RGPH), Disponible avec les projections démographiques

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département, commune, arrondissement et village

Méthode de calcul

Il s'établit de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'hommes}}{\text{Nombre de femmes}} \times 100$$

Source des données de base

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Évaluation globale de l'indicateur :

Bonne

DE03 : Taux de natalité

Le taux brut de natalité encore appelé taux de natalité est le nombre de naissances vivantes rapporté à la moyenne de la population de l'année.

Unité : Pour mille (‰)

Discussion

Le taux traduit le nombre de naissances pour 1000 habitants. Il reflète les manifestations natalistes de la population.

Fréquence de publication : Tous les 10 ans (avec les RGPH)

Période de couverture des données : 2002, 2006

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthode de calcul

$$\frac{\text{Nombre de naissances}}{\frac{\text{Population au 1er Janvier de l'année n-1} + \text{Population au 1er Janvier de l'année n}}{2}} \times 1000$$

Source des données de base

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

DE04 : Taux de mortalité

C'est le nombre de décès rapporté à la moyenne de la population de l'année.

Unité: Pour mille (‰)

Discussion

La variation de ce taux indique l'amélioration ou la détérioration des conditions sanitaires, mais aussi le degré de vieillissement de la population. C'est pourquoi, l'on dit souvent que ce taux a une signification ambiguë.

Fréquence de publication : Tous les 10 ans (avec les RGPH)

Période de couverture des données : 2002, 2006

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthode de calcul

$$\frac{\text{Nombre de décès}}{\frac{\text{Population au 1er Janvier de l'année } n-1 + \text{Population au 1er Janvier de l'année } n}{2}} \times 1000$$

Source des données de base

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

DE05 : Taux d'accroissement naturel

Le taux d'accroissement naturel est le taux avec lequel la population augmente ou diminue pendant une année donnée en raison de l'excédent ou du déficit de naissances par rapport aux décès, exprimé en pourcentage de la population de base.

Unité : Pour mille (‰)

Discussion

Le taux d'accroissement naturel d'une population est utilisé dans l'élaboration des politiques économiques, notamment dans la planification des infrastructures sociales.

Fréquence de publication : Tous les 10 ans (avec les RGPH)

Période de couverture des données : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthode de calcul

Il s'établit comme suit :

$$\frac{\text{Nombre de naissances} - \text{Nombre de décès}}{\frac{\text{Population au 1er Janvier de l'année } n-1 + \text{Population au 1er Janvier de l'année } n}{2}} \times 100$$

ou encore : (Taux brut de natalité - Taux brut de mortalité) / 10 pour obtenir un pourcentage

Source des données de base : INSAE

Agences de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

DE06 : Indice synthétique de fécondité

L'indice synthétique de fécondité (ISF) est le nombre moyen d'enfants qui seraient nés vivants d'une femme (ou d'un groupe de femmes) pendant sa vie si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée.

Unité de mesure : nombre d'enfants par femme

Discussion

Cet indice exprime en un chiffre unique la fécondité des femmes à une époque donnée. Autrement dit, il représente le nombre d'enfants qu'aurait une femme, pourvu que les taux de fécondité d'une année donnée puissent s'appliquer à elle tout au long de sa vie reproductive.

L'ISF est une mesure synthétique ; il est fort peu probable que pendant trente ans, une femme suive précisément les taux de fécondité par âge d'une année unique quelconque. En réalité, les taux par âge varient au cours des ans, ne serait-ce que graduellement. Par exemple, il se peut que les femmes ayant appartenu à la tranche d'âge de 15 à 19 ans en 1998 reculent le moment d'avoir des enfants davantage que les femmes qui avaient le même âge, par exemple en 1980. Ce faisant, les premières abaisseraient légèrement l'ISF en 1998, mais le feraient remonter quelques années plus tard, lorsqu'elles commenceraient à avoir des enfants. Ainsi, les variations de l'ISF d'une année à l'autre peuvent refléter un changement dans la chronologie des naissances plutôt qu'un changement dans le nombre moyen d'enfants auxquels les femmes donnent le jour. Cependant, l'ISF est l'une des mesures les plus importantes de la fécondité car il permet de répondre aussi exactement que possible à la question suivante : combien d'enfants les femmes ont-elles de nos jours ?

Le terme fécondité fait référence au nombre de naissances vivantes des femmes en âge de procréer. Il diffère du terme fertilité qui désigne la capacité reproductive des femmes. La fécondité est fonction d'un certain nombre de facteurs qui sont eux-mêmes liés à de nombreux facteurs sociaux, culturels, économiques, sanitaires et autres causes exogènes. Ce chapitre se donne pour mission de présenter les facteurs qui semblent avoir un impact direct sur la fécondité.

Le nombre de naissances réduites est le nombre moyen d'enfants qui seraient nés vivants d'une femme (ou d'un groupe de femmes) durant son existence si elle vivait toutes ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par tranche d'âge d'une année donnée.

Pour obtenir le nombre de naissances réduites, on considère les femmes âgées de 15 à 49 ans et le nombre de naissances relatif à ces femmes par âge. On calcule la série des taux de fécondité (f_x) aux âges 15, 16, 17, ..., x ..., 49 ans.

$$\text{On a : } f_x = \frac{N_x}{F_x} \quad \text{où :}$$

N_x représente le nombre de naissances vivantes issues des femmes de x ans et F_x le nombre de femmes de x ans.

La fécondité totale encore appelée indice synthétique de fécondité ou indice du moment noté F_t est la somme des naissances réduites d'une année donnée.

$$F_t = \sum_{x=15}^{49} f_x$$

La somme des naissances réduites est l'une des mesures les plus importantes de la fécondité. Elle permet de répondre aussi exactement que possible à la question : Combien d'enfants les femmes ont-elles aujourd'hui ?

Fréquence de publication : Tous les 5 ans à partir des EDS et tous les dix ans à partir des RGPH

Période de couverture des données : 2002, 2006

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthodologie de calcul

Exemple de calcul de l'Indice synthétique de fécondité ISF

Age des femmes	(1) Nombre de femmes	(2) Nombre de naissances	(3) Taux de fécondité (2) / (1)	(4) Taux de fécondité par âge 5*(3)
15-19	244.000	4.474	0,018	0,090
20-24	225.800	28.013	0,124	0,620
25-29	194.200	36.440	0,188	0,940
30-34	182.300	27.402	0,150	0,750
35-39	181.400	14.044	0,077	0,385
40-44	177.600	3.176	0,018	0,090
45-49	151.100	182	0,001	0,005
			Somme =	2,88 = ISF

Les taux de la colonne (3) estiment dans quelle mesure il est vraisemblable qu'une femme aura un enfant, pour chacune de ses années de procréation — en d'autres termes, ils donnent une idée approximative de la probabilité d'avoir un enfant. La multiplication de ces valeurs par cinq donne le nombre d'enfants qu'elle aurait par tranches d'âges de cinq ans. Chaque femme est exposée à un "risque" annuel cinq fois plus grand dans chaque tranche d'âge, le risque étant de 0,124 quand elle a 20 ans, de 0,124 quand elle a 21 ans et ainsi de suite. La somme de ces valeurs pour toutes les tranches d'âge donne le nombre d'enfants qu'elle aurait à 49 ans, soit son indice synthétique de fécondité.

Source des données de base

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

DE07 : Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance est une estimation du nombre moyen d'années qu'une personne à sa naissance peut escompter vivre, en fonction des taux de mortalité par âge.

De façon analogue, on définit l'espérance de vie à un âge x donné, comme étant la durée moyenne de vie restant à vivre à cet âge.

Unité : Nombre d'années

Discussion

Il convient de souligner que l'espérance de vie diffère selon le sexe et l'âge actuel d'une personne. Ainsi, elle est une mesure hypothétique et un indicateur des conditions courantes de santé.

En plus, il faut ajouter que l'évolution future de la mortalité fait changer l'espérance de vie de chaque personne au fur et à mesure qu'elle vieillit.

Fréquence de publication : Tous les 5 ans à partir des EDS, tous les dix ans à partir des RGPH et tous les ans à partir des données des projections démographiques de l'INSAE

Période de couverture des données : 2002

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthodologie de calcul

Cet indicateur est extrait de la table de mortalité.

Source des données de base

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

DE08 : Nombre de ménages

Un Ménage est ensemble de personne vivant ensemble sous un même toit, prenant ensemble la plupart de leur repas en commun et reconnaissant l'autorité d'une personne de référence appelé chef de ménage.

Unité : Nombre

Discussion

Le concept de ménage constitue l'unité d'observation de la plupart des enquêtes auprès des ménages.

Fréquence de publication : Tous les dix ans à partir des RGPH et tous les ans à partir des données des projections démographiques de l'INSAE

Période de couverture des données : 2002

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthodologie de calcul

Cet indicateur est fourni à partir des résultats du RGPH .

Source des données de base

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

Santé

SA01 : Taux de mortalité infantile

Le taux de mortalité infantile est le rapport à une année donnée, du nombre de décès d'enfants de moins d'un an aux naissances vivantes de l'année. C'est en d'autres termes la probabilité de décès entre la naissance et le premier anniversaire, calculée pour 1 000 naissances vivantes.

Unité de mesure : Pour 1000 (‰)

Discussion

On estime que le taux de mortalité infantile (TMI) est un bon indicateur de la situation sanitaire d'une population. Le TMI est un indicateur fondamental du niveau de développement et peut être même son indicateur le plus significatif. Ainsi, dans le monde, il peut atteindre jusqu'à 250 pour mille dans certains pays particulièrement pauvres, soit 25 décès la première année pour 100 naissances, ce qui était l'ordre de grandeur dans les pays industrialisés avant la transition démographique. Par contre, dans les pays les plus développés, il est inférieur à 10 pour mille, soit moins d'un décès pour 100 naissances.

On remarque qu'à la différence des autres taux, le dénominateur n'est pas ici l'effectif moyen de la population des 0-1 an, mais l'effectif initial. Ce qui fait préférer par certains auteurs l'expression du quotient de mortalité infantile.

Le calcul du TMI nécessite deux précautions. Il y a d'abord des enfants déclarés sans vie –du fait notamment de leur décès avant même la déclaration de naissance-, alors qu'en réalité ils sont nés vivants. Ces "faux morts-nés" risquent d'avoir été exclus de la statistique des naissances et il convient de les réintégrer dans le calcul. En second lieu, les décès au cours d'une année, d'enfants de moins d'un an proviennent de naissances de l'année et de naissances de l'année précédente. De la même façon, des naissances de l'année ont pour conséquence des décès de moins d'un an dans l'année qui suit. Une rectification s'impose également. La prise en compte de ces deux éléments peut modifier sensiblement les résultats et c'est pourquoi il importe de connaître les modalités qui ont été utilisées dans le calcul d'un TMI pour l'interpréter.

Il convient de souligner que, plus la différence nette entre le nombre de naissances de deux années consécutives est grande, plus le TMI entre ces deux années consécutives peut être entaché d'erreurs par son mode de calcul.

Fréquence de publication : Tous les 5 ans (avec les EDS)

Période de couverture des données : 2006

Niveau de désagrégation des données : National, département et milieu de résidence

Méthodologie de calcul

TMI = (nombre de décès d'enfants de moins d'un an / Naissances vivantes) x 1000

Source des données

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

SA02 : Taux de mortalité périnatale

Rapport entre le nombre de mort-nés additionné au nombre de décès de 0 à 7 jours pendant un an et le nombre de naissances vivantes additionné aux mort-nés pendant un an

Unité : Pour mille (‰)

Discussion

néant

Fréquence de publication : Tous les 5 ans (avec les EDS)

Période de couverture des données : 2006

Niveau de désagrégation des données : National, département et milieu de résidence

Méthodologie de calcul

C'est le rapport suivant :

$$\frac{(\text{Nombre de mort-nés} + \text{Décès de 0 à 7 jours pendant un an})}{(\text{Naissances vivantes} + \text{Mort-nés pendant un an})} \times 1000$$

Source des données de base

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

SA03 : Taux de mortalité néonatale précoce

Il est défini comme étant le rapport entre le nombre d'enfants nés vivants au cours d'une année dont les décès sont survenus au cours des sept (7) premiers jours entiers de leurs vie, et l'effectif total des naissances vivantes pendant la même année.

Unité : Pour mille (‰)

Discussion

Ce taux permet également d'apprécier la qualité de la surveillance des grossesses et des accouchements.

Fréquence de publication : Année

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National

Méthode de calcul

Si nous désignons par D (0, 7 jours) le nombre de décès intervenu au cours des sept (7) premiers jours, le taux de mortalité néonatale précoce est égal à :

$$\frac{\text{D (0, 7 jours) d'une année}}{\text{Naissances vivantes de la même année}} \times 1000$$

Sources des données : DPP/MSP (pour le numérateur), INSAE (pour le dénominateur)

Agence de supervision : DPP/MSP

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

SA04 : Taux de mortalité

Nombre de mort-nés pendant un an, rapporté au nombre de naissances vivantes pendant un an.

Unité : Pour mille (‰)

Discussion

Ce taux mesure la qualité de la surveillance des grossesses et des accouchements. Il met en relief le fonctionnement des services de consultation prénatale et l'on dit souvent que pour éviter un taux de mortalité élevé, il faut des consultations prénatales régulières.

Fréquence de publication : Année

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National

Méthode de calcul

Le taux de mortalité est égal à :

$$\frac{\text{Nombre de mort-nés pendant un an}}{\text{Naissances vivantes pendant un an}} \times 1000$$

Sources des données

DPP/MSP (pour le numérateur), INSAE (pour le dénominateur)

Agence de supervision : DPP/MSP

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

SA05 : Taux de mortalité infanto - juvénile

Nombre d'enfants de moins de 5 ans décédés quelle que soit la cause. C'est en d'autres termes la probabilité de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire suite à une maladie quelconque, calculée pour 1 000 naissances vivantes.

Unité de mesure : Pour 1000 (‰)

Discussion

C'est un indicateur qui permet de mesurer les décès des enfants de moins de cinq ans enregistrés au cours d'une période donnée.

Fréquence de publication : Tous les 5 ans

Période de couverture : 2002, 2006

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthodologie

L'évaluation des données sur la mortalité issues du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de février 2002 a abouti à l'élaboration de la table type de mortalité du Bénin. Elle a montré que la table type de mortalité qui se rapproche le mieux de la structure de la mortalité du Bénin est celle du modèle Nord de Coale & Demeny³. L'application de ce modèle aux données observées lors du RGPH-3 a permis d'estimer la mortalité des enfants.

Cette table de mortalité contient les indicateurs comme l'espérance de vie à la naissance, l'espérance de vie à un âge donné, les quotients de mortalité infantile et juvénile et la mortalité par âge. Elle a également permis de déterminer le taux brut de mortalité et le taux de mortalité maternelle.

Sources des données

INSAE (RGPH, EDS)

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

³ Bruno DJAGBA (2003) : Evaluation des données de mortalité

SA06 : Taux de mortalité maternelle

Le décès maternel se définit comme le décès de femme survenue au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après l'accouchement, quelle que soit la durée ou la localisation de la grossesse, par cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins de la grossesse. On ne compte pas les décès par accident ou dus au hasard.

Le taux de mortalité maternelle est le nombre de décès maternels pour 1000 naissances attendues. Il peut être rapporté à 100000 naissances selon les besoins de l'analyse.

Unité : pour 100.000 naissances

Discussion

C'est un indicateur qui permet de mesurer les décès des mères au cours de la grossesse ou des suite de l'accouchement (42 jours après l'accouchement). Ce taux renseigne sur le risque pendant la grossesse, l'accouchement et les conditions avant la grossesse. Il met non seulement en évidence l'incidence des complications de la grossesse et de l'accouchement, mais aussi la qualité des consultations prénatales, post-natales et celle des accouchements.

Ce taux peut être produit par les services hospitaliers. Le taux ainsi produit est largement sous estimé en raison du fait qu'il n'intègre que les décès en milieu hospitalier.

Fréquence de publication : Tous les 5 ans à partir de l'EDS et tous les 10 ans à partir du RGPH. De façon annuelle, la DPP/MSP produit cet indicateur en milieu hospitalier.

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthode de calcul

Les naissances attendues étant estimées selon l'OMS à : naissances vivantes + 15 % des naissances vivantes. Il est égal au rapport :

$$\frac{\text{Nombre de décès maternels pendant un an}}{\text{Nombre de grossesses attendues}} \times 100.000$$

ou au rapport :

$$\frac{\text{Nombre de décès maternels pendant un an}}{\text{Naissances vivantes} + 15 \% \text{ des Naissances vivantes}} \times 100.00$$

Sources des données

INSAE (RGPH, EDS), DPP/MSP

Agence de supervision : INSAE, DPP/MSP

Evaluation globale de l'indicateur

Par rapport aux données de routine (DPP/MSP), il faut noter que les données ne concernent que les personnes fréquentant les centres de santé pour lesquels les statistiques sont collectées (essentiellement des centres de santé publics ; le secteur privé est encore peu concerné). Leur fiabilité dépend de la qualité des enregistrements par le personnel de santé responsable. Par ailleurs, la détermination de la population-cible pose souvent quelques problèmes sur le plan méthodologique. Toutefois, une utilisation d'une série des indicateurs produits par l'une ou l'autre des sources indiquées pourrait permettre d'apprécier utilement la dynamique au niveau du phénomène.

SA07 : Taux de couverture des consultations prénatales

Pour les données de routine : Pourcentage des nouvelles consultantes prénatales fréquentant les centres de santé par rapport au nombre de femmes enceintes attendues.

Pour les données des Enquêtes démographiques et de santé (EDS) : % des mères d'enfants de moins de 3 ans (ou de 5 ans) ayant effectué au moins 1 visite prénatale lors des grossesses survenues pendant les 3 dernières années.

Unité de mesure : Pourcentage (%)

Discussion

Les consultations prénatales, postnatales et les accouchements assistés sont les indicateurs de prise en charge de la femme enceinte.

Fréquence de publication : Tous les 5 ans à partir de l'EDS et tous les 10 ans à partir du RGPH. De façon annuelle, la DPP/MSP produit cet indicateur en milieu hospitalier.

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthodologie

Cet indicateur provient des statistiques des formations sanitaires. La fréquentation de la consultation prénatale s'apprécie en rapportant les nouvelles consultantes prénatales au nombre de grossesses attendues. Depuis 1995, le Bénin adopte la nouvelle définition des grossesses attendues (recommandation de l'OMS). Auparavant les grossesses attendues étaient assimilées aux naissances attendues. La nouvelle définition prend en compte les naissances qui n'arrivent pas à leur terme. Les grossesses attendues étant estimées selon l'OMS par : naissances vivantes + 15 % des naissances vivantes. Les naissances vivantes sont estimées à partir du taux brut de natalité du pays ou du département. Les estimations de naissances vivantes de l'année 2000 sont tirées des estimations de l'INSAE.

Sources des données

DPP/MSP, INSAE

Agences de supervision : DPP/MSP, INSAE

Evaluation globale des données

Ces données ne concernent que les personnes fréquentant les centres de santé pour lesquels les statistiques sont collectées (essentiellement des centres de santé publics, le secteur privé est encore peu concerné). Leur fiabilité dépend de la qualité des enregistrements par le personnel de santé responsable. Par ailleurs, la population-cible est déterminée avec des imprécisions.

SA08 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical ou paramédical

Naissances survenues sous la supervision d'un professionnel de la santé qualifié en pourcentage des naissances totales.

Unité de mesure : Pourcentage (%)

Discussion

Par professionnel de la santé qualifié on entend un médecin, un infirmier ou une sage-femme ou une assistante accoucheuse.

Les consultations prénatales, postnatales et les accouchements assistés sont les indicateurs de prise en charge de la femme enceinte.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthodologie

Le nombre d'accouchements assistés ou le taux de couverture obstétricale est égal au rapport des accouchements enregistrés dans les formations sanitaires au nombre de grossesses attendues.

Les accouchements attendus sont tirés des projections démographiques.

Source des données

Cet indicateur est élaboré par le Système National d'Information et de Gestion Sanitaire (SNIGS) sous la tutelle du Ministre de la Santé Publique (MSP). Les données élaborées par le SNIGS sont publiées annuellement dans un annuaire des statistiques sanitaires et dans un bulletin trimestriel appelé Rétro-snigs.

L'EDS publie également cet indicateur.

Agences de supervision : DPP/MSP, INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Pour les résultats de l'EDS 2006, il s'agit des trois années précédant l'enquête. A partir des années 1999 et 2000, les statistiques sanitaires prennent en compte les formations sanitaires privées formelles.

SA09 : Femmes vues en consultation post-natale

Rapport (en pourcentage) du nombre de nouveaux consultants postnatals au nombre de naissances attendues.

Unité de mesure : Pourcentage (%)

Discussion

Les consultations prénatales, postnatales et les accouchements assistés sont les indicateurs de prise en charge de la femme enceinte.

Fréquence de publication : De façon annuelle, la DPP/MSP produit cet indicateur en milieu hospitalier.

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthodologie

Les naissances attendues tirées des projections démographiques (naissances annuelles).

Le Taux de couverture des consultations postnatales se calcule selon la formule :

$(\text{Nombre de nouveaux consultants postnatals} / \text{Nombre de naissances attendues}) \times 100$

Source des données : DPP/MSP

Agence de supervision : DPP/MSP

Evaluation globale des données

La fiabilité des données dépend de la qualité des enregistrements par le personnel de santé responsable.

SA10 : Taux de couverture obstétricale

Nombre total d'accouchements rapporté aux grossesses attendues.

Unité: Pourcentage (%)

Fréquence de publication : De façon annuelle

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthode de calcul

$$\frac{\text{Nombre total d'accouchements}}{\text{Nombre de grossesses attendues}} \times 100$$

Source des données

DPP/MSP

Agence de supervision : DPP/MSP

Evaluation globale des données

La fiabilité des données dépend de la qualité des enregistrements par le personnel de santé responsable.

SA11 : Taux de consultation des enfants de 0 - 11 mois

Il s'agit du pourcentage des nouveaux consultants parmi la population cible qui est celle des enfants n'ayant pas atteint leur premier anniversaire.

Unité de mesure : Pourcentage (%)

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthodologie

Le Taux de couverture des consultations infantiles (0-11 mois) se calcule selon la formule:

$(\text{Nouveaux consultants} / \text{Population de moins d'un an}) \times 100$

L'effectif de la population de moins d'un an est tiré des projections démographiques.

Source des données de base

Cet indicateur est élaboré par le Système National d'Information et de Gestion Sanitaire (SNIGS) sous la tutelle du Ministre de la Santé Publique (MSP). Les données proviennent des 3 niveaux de la structure pyramidale du Système National de Santé qui comprend : le niveau central (Centre National Hospitalier Universitaire (CNHU), Centre Pneumo-phtisiologue et Centre National de Psychiatrie) ; le niveau intermédiaire (Centre Hospitalier Départemental (CHD)) et le niveau périphérique (hôpitaux de zones (HZ), Complexes Communaux de Santé (CCS) et Unités Villageoises de Santé (UVS)).

Notons que le CNHU tient lieu de Centre Hospitalier National et Départemental.

Agence de supervision : DPP/MSP

Evaluation globale des données

Ces données ne concernent que les personnes fréquentant les centres de santé pour lesquels les statistiques sont collectées (essentiellement des centres de santé publics). Le secteur privé est encore peu concerné. La fiabilité des données dépend de la qualité des enregistrements par le personnel de santé responsable.

SA12 : Pourcentage d'enfants de 0 - 11 mois ayant reçu le DTCP3 (BCG ou VAT)

Pourcentage d'enfants cibles vaccinés contre la DTCoq (c'est-à-dire ceux ayant reçu le DTCP3).

Unité de mesure : Pourcentage (%)

Discussion

Par extension, on définit la proportion d'enfants cibles complètement vaccinés contre les six (6) maladies du Programme Elargi de Vaccination (PEV). Il équivaut à :

$$\frac{\text{Nombre d'enfants complètement vaccinés contre les 6 maladies du PEV}}{\text{Nombre total d'enfants- cibles}} \times 100$$

Comme son nom l'indique, il exprime le degré de couverture des vaccins du PEV.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthodologie

La couverture vaccinale se calcule selon la formule:

$$(\text{Nombre d'enfants vaccinés contre le DTCoq} / \text{Nombre total d'enfants-cibles}) \times 100$$

La population cible du PEV est celle des enfants de moins d'un an. Son effectif est fourni par les projections de l'INSAE.

Source des données de base

L'information de base est enregistrée quotidiennement sur les fiches de santé par le responsable PEV de chaque CCS. Ce dernier se charge d'envoyer un rapport mensuel au CSSP qui, après compilation des données de tous les CCS relevant de sa circonscription, envoie un état au département. Les services statistiques des Directions Départementales de la Santé (DDS) agrègent par la suite les données sous-préfectorales pour obtenir la situation générale des départements qui, centralisée par le Ministère de la Santé Publique, permet d'avoir des statistiques nationales sur les taux de couverture vaccinale.

Agence de supervision : Ministère de la Santé (MS)

Evaluation des données

La fiabilité des données dépend de la qualité des enregistrements par le personnel de santé responsable et de l'exactitude de l'âge des enfants concernés.

SA13 : Pourcentage d'enfants de 0 - 11 mois ayant reçu le VAR

Pourcentage d'enfants cibles vaccinés contre la rougeole (c'est-à-dire ceux ayant reçu le VAR).

Unité de mesure : Pourcentage

Discussion : Néant

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthodologie

La couverture vaccinale se calcule selon la formule:

$$(\text{Nombre d'enfants vaccinés contre la rougeole} / \text{Nombre total d'enfants-cibles}) \times 100$$

La population cible du PEV est celle des enfants de moins d'un an. Son effectif est fourni par les projections de l'INSAE.

Source des données de base :

L'information de base est enregistrée quotidiennement sur les fiches de santé par le responsable PEV de chaque CCS. Ce dernier se charge d'envoyer un rapport mensuel au CSSP qui, après compilation des données de tous les CCS relevant de sa circonscription, envoie un état au département. Les services statistiques des Directions Départementales de la Santé (DDS) agrègent par la suite les données sous-préfectorales pour obtenir la situation générale des départements qui, centralisée par le Ministère de la Santé Publique, permet d'avoir des statistiques nationales sur les taux de couverture vaccinale.

Agences de supervision : Ministère de la Santé (MS)

Evaluation globale des données

La fiabilité des données dépend de la qualité des enregistrements par le personnel de santé responsable et de l'exactitude de l'âge des enfants concernés.

SA14 : Taux de fréquentation des services de santé par les enfants de 0 - 5 ans

Ensemble des nouveaux cas ayants entre 0 et 5 ans pour une année donnée, rapporté à l'ensemble de la population cible. Cet indicateur renseigne sur l'utilisation des services disponibles; c'est un cas précis du taux de fréquentation par groupe d'âges.

Unité : Pourcentage (%)

Discussion : Néant

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthode de calcul

$$\frac{\text{Nombre de nouveaux cas ayant entre 0 et 5 ans pour un an}}{\text{Population cible}} \times 100$$

Source des données de base

L'information de base est enregistrée quotidiennement sur les fiches de santé de chaque CCS. Ce dernier se charge d'envoyer un rapport mensuel au CSSP qui, après compilation des données de tous les CCS relevant de sa circonscription, envoie un état au département. Les services statistiques des Directions Départementales de la Santé (DDS) agrègent par la suite les données sous-préfectorales pour obtenir la situation générale des départements qui, centralisée par le Ministère de la Santé Publique, permet d'avoir des statistiques nationales.

Agence de supervision : Ministère de la Santé (MS)

Evaluation globale des données

La fiabilité des données dépend de la qualité des enregistrements par le personnel de santé responsable et de l'exactitude de l'âge des enfants concernés.

SA15 : Taux de fréquentation des services de santé

Appelé taux d'utilisation des services de santé, il désigne le nombre de consultations pendant une période rapporté à la population desservie en milieu de période. On définit par ailleurs la population ayant accès aux services de santé ou encore population desservie comme le pourcentage de population qui peut se rendre en moins d'une heure dans les centres de santé locaux, à pied ou en utilisant tous autres moyens de transports locaux.

Unité : Pourcentage (%)

Discussion

Ce taux traduit le degré d'utilisation des services de santé par les populations. Cet indicateur est souvent difficile à définir car il varie selon la qualité de l'équipement, selon la qualification du personnel, selon l'approvisionnement en médicaments et selon la qualité de la prestation sanitaire fournie.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département et milieu de résidence

Méthodologie de calcul

Il s'établit comme suit :

$$\frac{\text{Nombre de consultations pendant une période}}{\text{Population desservie en milieu de période}} \times 100$$

Source des données de base

L'information de base est enregistrée quotidiennement sur les fiches de santé de chaque CCS. Ce dernier se charge d'envoyer un rapport mensuel au CSSP qui, après compilation des données de tous les CCS relevant de sa circonscription, envoie un état au département. Les services statistiques des Directions Départementales de la Santé (DDS) agrègent par la suite les données sous-préfectorales pour obtenir la situation générale des départements qui, centralisée par le Ministère de la Santé Publique, permet d'avoir des statistiques nationales.

Agences de supervision : Ministère de la Santé (MS)

Evaluation globale des données

La fiabilité des données dépend de la qualité des enregistrements par le personnel de santé responsable et de l'exactitude de l'âge des enfants concernés.

SA16 : Nombre de zones sanitaires fonctionnelles

Nombre d'entités opérationnelles de mise en œuvre de la politique sanitaire nationale.

Unité : Nombre

Discussion : néant

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, départemental

Méthodologie de calcul

Donnée synthétisée par la DPP/MS dans l'Annuaire statistique

Source des données

DPP/MS

Agence de supervision : DPP/MS

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

SA17 : Infrastructures sanitaires

Il s'agit des formations sanitaires de tous niveaux selon le secteur (public et privé), des lits de maternité et d'hospitalisation et des dépôts pharmaceutiques.

Unité : Nombre

Discussion : néant

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département, commune

Méthodologie de calcul

Les infrastructures sanitaires reposent sur une classification en 8 types de formations, à savoir les polycliniques et cliniques, les cabinets médicaux, les cabinets de soins et d'accouchement, les cabinets de soins infirmiers, les cabinets d'accouchement, les cabinets dentaires et les dépôts pharmaceutiques et celle des formations sanitaires privées.

Les données proviennent des 3 niveaux de la structure pyramidale du Système National de Santé qui comprend : le niveau central (centre National Hospitalier Universitaire (CNHU), Centre Pneumophtisiologue et centre National de Psychiatrie) ; le niveau intermédiaire (Centre Hospitalier Départemental CHD)) et le niveau périphérique (hôpitaux de zones (HZ), Centre de Santé (CCS) et Unités Villageoises de Santé (UVS)). Notons que le CNHU tient lieu de Centre Hospitalier National et Départemental.

Sources des données de base

DPP/MS

Agence de supervision : DPP/MS

Evaluation globale des données

Les données du secteur privé ne sont pas exhaustives. Leur prise en compte dans les données n'est pas assurée.

SA18 : Effectif du personnel technique de santé par catégorie

Nombre de médecins, infirmiers, sages-femmes, techniciens de laboratoire par région dans les formations sanitaires publiques et privées.

Unité de mesure : Nombre

Discussion : néant

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département, commune

Méthodologie

Données obtenues à partir des statistiques tenues par la Direction des Ressources Humaines

Sources des données de base : DPP/MS

Agence de supervision : DPP/MS

Evaluation globale de l'indicateur

Les données du secteur privé ne sont pas exhaustives. Leur prise en compte dans les données n'est pas assurée.

SA19 : Ratio habitants par médecin

Ce ratio détermine le nombre d'habitants par unité de personnel de santé (médecin dans le cas présent); il mesure le degré d'équité dans la répartition du personnel de santé.

Unité : Ratio en nombre

Discussion : néant

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département, commune

Méthode de calcul

Il est défini par le rapport :

$$\frac{\text{Nombre d'habitants de la région géographique}}{\text{Personnel de santé par catégorie (médecins)}}$$

Sources des données de base

DPP/MSP

Agences de supervision : DPP/MS

Evaluation globale de l'indicateur

Les données du secteur privé ne sont pas exhaustives.

Ratio habitants par infirmier

Sources des données de base

DPP/MS

SA20 : Ratio habitants par sage-femme

Ce ratio détermine le nombre d'habitants par unité de personnel de santé (Sage-femme dans le cas présent) ; il mesure le degré d'équité dans la répartition du personnel de santé.

Unité : Ratio en nombre

Discussion : néant

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département, commune

Méthodologie de calcul

Il est défini par le rapport :

$$\frac{\text{Nombre d'habitants de la région géographique}}{\text{Personnel de santé par catégorie}}$$

Sources des données de base

DPP/MS

Agences de supervision : DPP/MS

Evaluation globale de l'indicateur

Les données du secteur privé ne sont pas exhaustives.

Taux d'utilisation des méthodes de contraception moderne

Sources des données de base

DPP/MS

SA21 : Taux de prévalence générale du VIH SIDA

Proportion du nombre de cas de toutes les personnes infectées par le VIH au cours de l'année exprimé en pourcentage du total de la population de 15 à 49 ans.

Unité de mesure : Pourcentage (%)

Discussion

Il s'agit généralement d'estimation fournie à partir des analyses systématiques auprès des consultantes prénatales

Fréquence de publication : Annuel

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, départemental

Méthodologie

Estimation effectuée à partir du logiciel Epi model de l'OMS à partir des tests VIH menés sur les consultantes prénatales sur des sites sentinelles.

Fréquence de publication : Annuelle

Source des données

PNLS/OMS

Agences de supervision : PNLS/OMS

Evaluation globale des données

On a choisi de pratiquer la surveillance du VIH chez les femmes enceintes qui viennent pour des soins prénatals parce que les spécimens sont faciles d'accès et que ces femmes constituent un échantillon assez représentatif de la population. Cette option est faite en raison de la couverture élevée en matière de couverture en soins prénatals. Au cours de ces dernières années, les résultats de la surveillance sentinelle chez les femmes enceintes ont pu être validés grâce à plusieurs études à assise communautaire en milieu rural et en milieu urbain. Ces études ont fourni des aperçus importants sur les valeurs différentielles de l'infection par le VIH selon l'âge et le sexe. Elles ont aussi confirmé que la surveillance sentinelle chez la femme enceinte fournit des estimations remarquablement robustes de la prévalence de l'infection à VIH dans la population générale en âge de procréer (15 à 49 ans).

SA22 : Taux de prévalence du paludisme

Proportion du nombre de cas de toutes les personnes atteintes du paludisme au cours de l'année exprimé en pourcentage du total de la population.

Unité de mesure : Pourcentage (%)

Discussion : Néant

Fréquence de publication : Annuel

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, départemental

Méthodologie

(Nombre d'anciens cas + nombre de nouveaux cas/population totale)*100

Source des données

DPP/MS

Agences de supervision : PNLP/DPP-MS

Evaluation globale des données

Les données ne prennent le secteur privé que partiellement.

SA23 : Taux d'incidence du paludisme

Proportion du nombre de nouveaux cas de paludisme au cours de l'année exprimé en pourcentage du total de la population.

Unité de mesure : Pourcentage (%)

Discussion : Néant

Fréquence de publication : Annuel

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, départemental

Méthodologie

(Nombre de nouveaux cas/population totale)*100

Source des données

DPP/MSP

Agences de supervision : PNLP/DPP-MS

Evaluation globale des données

Les données ne prennent le secteur privé que partiellement.

SA24 : Taux de létalité du paludisme

Le taux de létalité du paludisme mesure la probabilité de décès parmi ceux qui développent la maladie.

Unité : Pour dix mille (pour 10000 habitants)

Discussion : Néant

Fréquence de publication : Annuel

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, départemental

Méthode de calcul

$$\frac{\text{Nombre de décès attribuables au paludisme durant une période définie}}{\text{Nombre de cas de cette maladie durant la même période}} * 10000$$

Source des données

DPP/MSP

Agences de supervision : PNLP/DPP-MS

Evaluation globale des données

Les données ne prennent le secteur privé que partiellement.

SA25 : Incidence de la tuberculose (10 000)

Source des données

DPP/MPS

SA26 : Evolution des affectations gastro-intestinales

Source des données

DPP/MPS

SA27 : Taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans

Indicateur qui donne le pourcentage total d'enfants de moins de 5 ans souffrant soit de retard de croissance, soit d'émaciation.

Unité de mesure : Pourcentage (%)

Discussion

1) L'émaciation traduit un problème de malnutrition aiguë, qui est la partie visible de l'iceberg en ce qui concerne l'observation clinique des enfants atteints de malnutrition.

2) L'appréciation de l'état nutritionnel des enfants se fait grâce à l'anthropométrie, c'est-à-dire la mesure de certaines dimensions somatiques du corps à travers la collecte des données comme le poids, la taille et l'âge. Il s'agit d'une méthode directe d'évaluation de l'état nutritionnel qui permet d'apprécier les différentes formes de malnutrition qui frappent les enfants.

Il est courant de remarquer que la catégorie socio-économique du ménage ne permet pas à elle seule d'expliquer le phénomène de la malnutrition. En effet, le manque de connaissance sur les principes de base en matière d'alimentation des enfants (le régime alimentaire équilibré, les besoins nutritionnels spécifiques des enfants et l'utilisation judicieuse des aliments localement disponibles pour une bonne alimentation) tant par les membres actifs des ménages pauvres que par les non pauvres souligne la mauvaise utilisation des aliments disponibles et donne une indication forte sur le niveau de la pauvreté humaine.

Fréquence de publication : Tous les 5 ans

Période de couverture : 2006

Niveau de désagrégation : National, départemental

Méthodologie de calcul

L'appréciation de l'état nutritionnel des enfants se fait grâce à l'anthropométrie, c'est-à-dire la mesure de certaines dimensions somatiques du corps à travers la collecte des données comme le poids, la taille et l'âge. Il s'agit d'une méthode directe d'évaluation de l'état nutritionnel qui permet d'apprécier les différentes formes de malnutrition qui frappent les enfants.

On fait recours à la classification de Waterlow. Cette classification utilise les deux indicateurs à savoir Taille/Âge (T/A) et le Poids/Taille (P/T) exprimés en valeur Z (c'est-à-dire utilisant l'écart-type comme unité) au seuil de - 2 écarts types (cas grave de malnutrition) dans un tableau croisé à deux entrées. Ainsi, elle permet d'identifier par rapport à la population de référence du National Center for Health Statistics des Etats-Unis :

- les enfants normaux car ayant les deux indicateurs au-dessus de la médiane - 2 écarts types
- les enfants souffrant d'un retard de croissance car ayant l'indicateur Taille/Âge au-dessous de la médiane - 2 écarts types et l'indicateur Poids/Taille au-dessus de la médiane -2 écarts types

- les enfants émaciés car ayant l'indicateur Taille/Âge au-dessus de la médiane -2 écarts types et l'indicateur Poids/Taille au-dessous de la médiane - 2 écarts types
- les enfants à la fois émaciés et ayant accusé un retard de croissance car ayant les deux indicateurs au-dessous de la médiane - 2 écarts types.

Source des données

EDS (2006)

Agences de supervision : INSAE

Evaluation globale des données

Bonne

SA28 : Taux de couverture en BCG

Source des données

DPP/MSP

SA29 : Budget santé par habitant

A partir du budget global accordé au Ministère de la Santé, on rapporte la population totale de l'année. On obtient en moyenne le budget consacré à chaque habitant.

Unité : en F CFA

Discussion : Néant

Fréquence de publication : Annuel

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National

Méthode de calcul

$$\frac{\text{Budget accordé au Ministère de la Santé Publique}}{\text{Population au cours de l'année}} * 10000$$

Source des données

DPP/MS

Agences de supervision : DPP-MS

Evaluation globale des données

Bonne

SA30 : Part du budget de la santé sur le budget national

La part du budget national consacré au secteur de la santé

Unité : En pourcentage (%)

Discussion : Néant

Fréquence de publication : Annuel

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, départemental

Méthode de calcul

$$\frac{\text{Montant du budget accordé au Ministère de la Santé Publique}}{\text{Montant du budget National}} * 100$$

Source des données

DPP/MS

Agence de supervision : DPP-MS

Evaluation globale des données

Bonne

Education

ED01 : Taux brut d'admission

Rapport entre la proportion d'enfants devant être admis à un niveau d'enseignement et la population scolaire correspondant à ce niveau. Il indique le nombre d'enfants nouvellement admis en première année d'étude par le nombre d'enfants ayant le droit d'y être admis. En d'autres termes, le taux brut d'admission est le nombre total de nouveaux entrants en première année de l'enseignement primaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'admission à l'école primaire

Unité : Pourcentage (%)

Discussion

Le taux brut d'admission indique le niveau général d'accès à l'enseignement primaire. Il traduit également la capacité d'un système éducatif à assurer l'accès en première année d'études pour la population ayant l'âge officiel d'admission à l'école. Cet indicateur peut être utilisé à la place du taux net d'admission (TNA) en l'absence de données sur les nouveaux entrants par âge simple.

L'un des problèmes posés par le taux brut d'admission est qu'il donne souvent l'illusion d'un taux d'admission élevée alors que cela n'est vraiment pas le cas car comprenant au numérateur aussi bien les enfants ayant l'âge légal d'admission au niveau scolaire spécifié que ceux n'ayant pas cet âge.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture des données : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National et par sexe

Méthode de calcul

$$\frac{\text{Nombre d'élèves en première année d'étude}}{\text{Population d'âge légale d'admission (6 ans)}} * 100$$

Source de données : Enquêtes scolaires, recensements et estimations de la population d'âge d'admission dans l'enseignement primaire.

Agence de supervision : DPP/MEPS

Evaluation globale de l'indicateur

Les données sur les nouveaux entrants n'étant pas enregistrées séparément, on a pu les obtenir en soustrayant le nombre de redoublants des effectifs de la première année d'études avant de calculer le taux brut d'admission. Les données sur l'âge étant de qualité douteuse, il a été préféré de ne pas calculer le taux net d'admission. Cet indicateur diffère de ceux publiés par le MEPS en raison du fait que les données démographiques utilisées dans le cadre du calcul du présent indicateur ont été réestimées à la lumière de nouvelles données du RGPH3 (retropolation des données).

ED02 : Taux brut de scolarisation (enseignement primaire)

Le taux brut de scolarisation est le rapport entre l'effectif global des élèves inscrits quel que soit leur âge dans un ordre d'enseignement donné et la population qui selon les règlements nationaux en vigueur, devrait être scolarisée dans cet ordre d'enseignement.

Ainsi, pour un degré d'enseignement considéré, la limite d'âge inférieure est l'âge officiel d'admission à ce degré et la limite d'âge supérieure s'obtient en ajoutant autant d'années d'âge qu'il existe d'années d'études dans le cycle.

Pour l'enseignement primaire par exemple, l'âge d'admission est fixé à six (6) ans, et l'enseignement s'étend sur six (6) années. Cela permet de définir les variables nécessaires pour le calcul de l'indicateur.

Unité : Pourcentage (%)

Discussion

Le taux de scolarisation est largement utilisé pour indiquer le niveau général de participation dans un niveau d'éducation donné. Il traduit la capacité d'un système éducatif à inscrire les élèves d'un groupe donné. On l'emploie à la place du taux net de scolarisation lorsqu'on ne dispose pas de données sur les effectifs par âge simple.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture des données : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est défini par le rapport suivant :

$$\frac{\text{Effectif global de l'Enseignement Primaire}}{\text{Nombre total d'enfants âgés de 6 à 11 ans}} \times 100$$

Source de données : Enquêtes scolaires, recensements et estimations de la population d'âge scolarisables

Agence de supervision : DPP/MEPS

Evaluation globale de l'indicateur

Cet indicateur diffère de celui publié par le MEPS en raison du fait que les données démographiques utilisées dans le cadre du calcul du présent indicateur ont été réestimées à la lumière de nouvelles données du RGPH3 (rétropolation des données).

ED03 : Taux brut de pré-scolarisation (enseignement maternel)

Le taux brut de pré-scolarisation est le rapport entre l'effectif global des élèves inscrits dans cet ordre d'enseignement quel que soit leur âge et la population qui selon les règlements nationaux en vigueur, devrait être scolarisée dans cet ordre d'enseignement (3-5 ans).

Unité : Pourcentage (%)

Discussion

Le taux brut de scolarisation est largement utilisé pour indiquer le niveau général de participation dans un niveau d'éducation donné. Il traduit la capacité d'un système éducatif à inscrire les élèves d'un groupe donné. On l'emploie à la place du taux net de scolarisation lorsqu'on ne dispose pas de données sur les effectifs par âge simple.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture des données : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est défini par le rapport suivant :

$$\frac{\text{Effectif global de l'Enseignement maternel}}{\text{Nombre total d'enfants âgés de 3 à 5 ans}} \times 100$$

Source de données

Enquêtes scolaires, recensements et estimations de la population d'âge scolarisables

Agence de supervision : DPP/MEPS

Evaluation globale de l'indicateur

Cet indicateur diffère de celui publié par le MEPS en raison du fait que les données démographiques utilisées dans le cadre du calcul du présent indicateur ont été réestimées à la lumière de nouvelles données du RGPH3 (rétropolation des données).

ED04 : Ratio élèves /maître

Nombre moyen d'élèves par enseignants dans un système scolaire.

Unité : nombre d'élèves par maître

Discussion :

Cet indicateur permet de connaître le nombre d'enseignants disponibles pour l'ensemble des élèves d'un système éducatif, et donc de connaître le nombre d'élèves encadrés par un enseignant au cours d'une année scolaire donnée.

Le ratio élèves / maître fournit une information utile pour surveiller les coûts puisque ces statistiques permettent d'identifier les régions où les enseignants sont mal déployés.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture des données : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

$$\frac{\text{Nombre d'élèves}}{\text{Nombre d'enseignants}}$$

Champ de couverture : National, départemental, communes, arrondissement

Source des données

DPP/MEPS

Agence de supervision : DPP/MEPS

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

ED05 : Ratio élèves /classe

Nombre moyen d'élèves regroupés dans une classe.

Unité : Nombre d'élèves/classe

Discussion

Cet indicateur permet de connaître le nombre de classes disponibles pour l'ensemble des élèves d'un système éducatif, et donc de connaître le nombre moyen d'élèves par classe au cours d'une années scolaire donnée.

C'est un bon indicateur des conditions d'enseignement. Lorsqu'on analyse les disparités entre différents systèmes scolaires et les différentes régions et qu'on cherche à mettre en relief les disparités entre rapports existants et les normes nationales prescrites, ces statistiques sont particulièrement utiles.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture des données : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

Nombre d'élèves dans le cycle

Nombre de classes

Source des données

DPP/MEPS

Agence de supervision : DPP/MEPS

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

Ratio fille/garçon à l'école**Source des données**

DPP/MEMP

Places assises par élèves**Source des données**

DPP/MEMP

ED06 : Taux d'achèvement au primaire

Cet indicateur mesure la part des nouveaux entrants au CM2 sur l'effectif total des élèves ayant 11 ans.

Unité de mesure : Pourcentage (%)

Discussion : néant

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture des données : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

$$\frac{\text{Nombre de nouveaux entrants au CM2}}{\text{Population de 11 ans}} * 100$$

Source des données

DPP/MEPS, INSAE

Agence de supervision : DPP/MEPS

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

ED07 : Taux de redoublement

Proportion d'élèves qui redoublent une année d'étude g par rapport au nombre total d'élèves de cette année d'étude g, et cela pour une année scolaire t donnée.

Unité : Pourcentage (%)

Discussion

Il mesure la proportion des élèves d'une cohorte inscrits dans une année d'études donnée pour une année scolaire donnée qui étudient dans la même année d'études l'année scolaire suivante. Il constitue l'un des indicateurs de base dans l'analyse et la projection des flux d'élèves d'une année d'études à une autre à l'intérieur d'un cycle scolaire.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture des données : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département et par sexe

Méthodologie de calcul

Le taux de redoublement pour l'année d'études g dans l'année scolaire t est égal au rapport suivant :

$$\frac{\text{Nombre d'élèves qui redoublent l'année d'études g dans l'année t+1}}{\text{Nombre total d'élèves de l'année d'études g dans l'année t}} \times 100$$

Source des données

DPP/MEPS

Agence de supervision : DPP/MEPS

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

ED08 : Taux d'abandon

Le pourcentage d'élèves qui abandonnent une classe, un cycle ou un degré d'enseignement au cours d'une année scolaire donnée.

Unité de mesure : Pourcentage (%)

Discussion

Il est l'un des indicateurs clés pour analyser et projeter des flux d'élèves d'une année d'étude à l'autre à l'intérieur du cycle scolaire.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture des données : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département et par sexe

Méthodologie de calcul

Données requises : Les inscriptions par année d'études dans l'année scolaire t et le nombre dans la même cohorte qui s'inscrivent en année supérieure ou dans la même année par année d'études dans l'année $t+1$.

Normes de qualité : Comme d'autres taux de flux d'élèves - (taux de promotion et de redoublement), le taux d'abandon est dérivé en analysant des données relatives aux inscriptions et redoublements par année d'études pour deux années consécutives. On devrait donc s'assurer que de telles données sont conséquentes en terme de couverture dans le temps et à travers des années d'études. Une attention toute particulière devrait aussi être prêtée afin de minimiser certaines erreurs communes qui pourraient influencer ce taux de flux, tels que : la surestimation d'admission ou redoublement (surtout dans la première année d'études) ; la distinction incorrecte entre nouveaux entrants et redoublants ; les flux entre années d'études et écoles.

Méthode de calcul : Diviser la somme du nombre de redoublants dans une année d'études donnée dans l'année scolaire $t+1$ et du nombre de promus en classe supérieure de la même cohorte inscrits dans la même année d'études lors de la précédente année scolaire t par l'effectif de la cohorte. Ensuite prendre le complément à 100 du résultat obtenu.

Source des données de base

DPP/MEPS

Agence de supervision : DPP/MEPS

Evaluation globale des données

Bonne

ED09 : Taux de succès aux examens (CEP, BEPC et BAC,BTS)

Pourcentage d'élèves admis à un examen par rapport au nombre d'élèves ayant composé.

Unité de mesure : Pourcentage

Discussion

Le CEP sanctionne au Bénin six années d'études primaires couronnées de succès par un certificat. Au cas où les notes de classe de l'élève permettent de valider son année, son admission à l'examen ne conditionne pas son inscription dans l'enseignement secondaire premier cycle.

Les taux de succès aux examens sont des mesures de l'efficacité du système scolaire difficiles à interpréter. En effet, sont inscrits des candidats issus des écoles officielles publiques ou privées et d'autres types de candidats dits "libres" qui ne suivent pas la sixième classe de l'enseignement primaire (CM2) au cours de l'année (pour le CEP). Aussi, le CEP accueille-t-il les élèves de l'enseignement secondaire qui n'ont pas encore obtenu ce certificat. C'est pourquoi il convient d'isoler le taux de succès des candidats des écoles officielles avant de procéder à l'analyse.

Les mêmes remarques sont valables pour les examens de BEPC et de BAC

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture des données : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National

Méthodologie de calcul

Diviser le nombre d'élèves admis à l'examen par le nombre d'élèves ayant composé.

Source des données de base

DPP/MEPS

Agence de supervision : DPP/MEPS

Evaluation globale des données

Bonne

ED10 : Taux de promotion

Le taux de promotion représente le pourcentage d'élèves admis à passer l'année suivante en classe supérieure.

Unité de mesure : Pourcentage (%)

Discussion

Il mesure le phénomène de promotion en classe supérieure et l'efficacité interne des systèmes scolaires. En outre, il est l'un des indicateurs clés pour analyser et projeter des flux d'élèves d'une année d'études à l'autre à l'intérieur du cycle scolaire.

Le taux de promotion devrait idéalement approcher les cent pour cent ; un taux de promotion faible révèle des problèmes d'efficacité interne du système scolaire. Quand il y a comparaison entre les années d'études, les caractéristiques qui se dégagent peuvent indiquer des années d'études spécifiques pour lesquelles les taux de promotion sont faibles, nécessitant ainsi une étude plus en profondeur des causes et remèdes possibles.

Dans les pays où le passage automatique en classe supérieure est pratiqué quels que soient les résultats scolaires, les indicateurs d'efficacité interne du système sont difficiles à interpréter.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture des données : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

Données requises : Les inscriptions par année d'études dans l'année scolaire t et le nombre d'élèves admis en fin d'année à passer en classe supérieure la même année scolaire t.

Normes de qualité : Comme d'autres taux de flux d'élèves - (taux de redoublement et d'abandon), le taux de promotion est dérivé en analysant des données relatives aux inscriptions et élèves promus par année d'études. On devrait donc s'assurer que de telles données sont conséquentes en terme de couverture dans le temps et à travers des années d'études. Une attention toute particulière devrait aussi être prêtée afin de minimiser certaines erreurs communes qui pourraient influencer ce taux de flux, telles que : la surestimation d'admission ou redoublement (surtout dans la première année d'études) ;

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'élèves admis en fin d'année à passer en classe supérieure dans une année d'études donnée dans l'année scolaire t par le nombre d'élèves de la même cohorte inscrits dans la même année d'études lors de la même année scolaire t.

Le taux de promotion pour l'année d'études g dans l'année scolaire t est égal à :

$$\frac{\text{Nombre de promus inscrits dans l'année d'études } g+1, \text{ l'année } t+1}{\text{Nombre total d'élèves de l'année d'études } g \text{ dans l'année } t} \times 100$$

Le taux de redoublement, le taux d'abandon et le taux de promotion sont appelés des taux de flux par opposition aux taux résultant essentiellement des données de stocks (taux de scolarisation).

Ces taux qui décrivent les mouvements des élèves au début des deux années consécutives, servent à analyser les passés de la scolarisation et à établir des projections des effectifs scolaires. Ces taux permettent aux planificateurs de l'éducation de construire des modèles de flux des élèves.

Source des données

DPP/MEPS

Agence de supervision : DPP/MEPS

Evaluation globale des données

Bonne

ED11 : Nombre de livres de lecture pour 10 élèves

Nombre de livres de lecture pour 10 élèves

Unité de mesure : nombre

Discussion

Dans le cadre de la généralisation des Nouveaux Programmes d'Etudes, il est prévu que chaque élève dispose de son propre livre. Dans la réalité ce vœu n'est pas malheureusement réalisé.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture des données : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

Diviser le nombre de livres de lecture (distribué par le ministère) par le nombre d'élèves

Source des données de base

DPP/MEPS

Age de supervision : DPP/MEPS

Evaluation globale des données

Bonne

ED12 : Nombre de livres de mathématiques pour 10 élèves

Nombre de livres de mathématiques pour 10 élèves

Unité de mesure : nombre

Discussion

Dans le cadre de la généralisation des Nouveaux Programmes d'Etudes, il est prévu que chaque élève dispose de son propre livre. Dans la réalité ce vœu n'est pas malheureusement une réalité. Cet indicateur est l'un des indicateurs ciblés par le PRSC.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture des données : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

Diviser le nombre de livres de mathématique par le nombre d'élèves

Source des données de base

DPP/MEPS

Agences de supervision : DPP/MEPS

Evaluation globale des données

Bonne

ED13: Indicateurs de l'enseignement supérieur

Source des données de base

SSGI/DPP/MESRS ; DOB ; DEC

Alphabétisation

AL01 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus

Nombre d'individus de la population sachant lire, écrire et comprendre un texte simple relatif à des faits de sa vie quotidienne, et cela, dans une langue donnée (définition de l'UNESCO).

Unité : Nombre

Discussion

Le taux d'alphabétisation dans le cas du recensement est un indicateur de stock d'alphabétisés après les campagnes successives d'alphabétisation. Dans ce cas, il n'est pas comparable aux taux publiés par la Direction de l'Alphabétisation, qui sont des indicateurs de performance de la campagne annuelle d'alphabétisation.

Le taux d'alphabétisation peut être calculé pour d'autres tranches d'âges spécifiques (15-24 ans).

Fréquence de publication : Tous les 10 ans à partir du RGPH et tous les 5 ans à partir de EDS

Période de couverture : 2002, 2006, 2007, 2009

Niveau de désagrégation : Département, sexe

Méthodologie de calcul

$(\text{Nombre de personnes de 15 ans et plus sachant lire et écrire dans au moins une langue} / \text{Nombre de personnes âgées de 15 ans et plus}) * 100$

Sources des données de base

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Bonne

AL02 : Nombre d'inscrits aux programmes d'alphabétisation initiale

Les personnes des deux sexes inscrites aux cours d'alphabétisation.

Unité : Nombre

Discussion : Néant

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2000 à 2009

Niveau de désagrégation : National, département et sexe

Méthodologie de calcul

Synthèse effectuée à partir des données de base recueillies au niveau des centres d'alphabétisation

Sources des données

Collecte auprès des Centres d'alphabétisation réalisée par la Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes (DNAE)

Agence de supervision : DNAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

AL03 : Nombre de centres d'alphabétisation

Ce sont les centres d'alphabétisation. Le nombre de centre d'alphabétisation correspond au nombre de maîtres alphabétiseurs.

Unité : Nombre

Discussion

Néant

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2000 à 2009

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

Donnée collectée

Sources des données

Collecte auprès des Centres d'alphabétisation réalisée par la Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes (DNAE)

Agence de supervision : DNAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

AL04 : Taux de succès au programme d'alphabétisation

Le taux de succès est le rapport entre le nombre d'alphabétisés en une année t sur le nombre d'inscrits aux séances d'alphabétisation au cours de la même année

Unité : Pourcentage (%)

Discussion

Cet indicateur mesure le niveau d'engagement des personnes inscrites à l'alphabétisation. Il doit être vu comme un taux de promotion.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2000 à 2009

Niveau de désagrégation : National, département et le sexe

Méthodologie de calcul

$$\frac{\text{Nombre de personnes ayant réussi au programme d'alphabétisation}}{\text{Nombre total d'inscrits}} * 100$$

Sources des données

Collecte auprès des Centres d'alphabétisation réalisée par la Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes (DNAE)

Agence de supervision : DNAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

AL05 : Taux d'abandon au programme d'alphabétisation

Nombre d'abandon (c'est à dire de personnes inscrites au programme d'alphabétisation, mais qui n'ont pas suivi le programme jusqu'au bout), rapporté au nombre total d'inscrits

Unité : Pourcentage

Discussion

Néant

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2000 à 2009

Niveau de désagrégation : National, départemental suivant le sexe

Méthodologie de calcul

$$\frac{\text{Nombre de personnes ayant abandonné avant la fin du programme}}{\text{Nombre total d'inscrits}} * 100$$

Sources des données

Collecte auprès des Centres d'alphabétisation réalisée par la Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes (DNAE)

Agence de supervision : DNAE

Evaluation globale de l'indicateur

Bonne

AL06 : Taux d'échec aux programmes d'alphabétisation

Sources des données

DNAEA

Emploi et Fonction Publique

EG01 : Effectif de la Fonction Publique par catégorie

Il s'agit du nombre de fonctionnaires par catégorie dans la fonction publique.

Unité de mesure : Nombre

Discussion

néant

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2000 à 2007

Méthodologie de calcul

Données collectées au niveau du fichier unique de référence à la Direction du Personnel d'Etat

Source des données

MFPTRA

Agences de supervision : MFPTRA

Evaluation globale des données

Bonne

EG02 : Evolution de la masse salariale par catégorie : MTFP

Source des données

MTFP

EG03 : Répartition par an des effectifs et la masse salariale des agents contractuels de l'Etat

Source des données

MTFP

EG04 : Indice de Participation de la Femme (IPF)

L'IPF est un indicateur composite qui mesure la participation des femmes aux décisions économiques et politiques.

Unité : Indice dont la valeur varie de 0 à 1.

Discussion

L'IPF comprend trois composantes à savoir indice parlementaire, participation et pouvoir décisionnel économique et indicateur de revenu. Plus l'écart de participation entre hommes et femmes est important, plus l'IPF est faible.

Fréquence de publication : Tous les ans

Période de couverture : 2002 à 2009

Niveau de désagrégation : National

Méthodologie de calcul

La méthodologie détaillée est élaborée dans les Rapports sur le Développement Humain Durable élaborés par le PNUD.

Source des données

INSAE

Agence de supervision : PNUD et récemment le Secrétariat du CNDLP dans le cadre de la rédaction du rapport d'avancement sur le SCRIP

Evaluation globale des données

Bonne

EG05 : Indice de Parité

L'indice de parité entre les sexes (IPS) est le rapport entre la valeur d'un indicateur pour le sexe féminin rapporté à la valeur du même indicateur pour le sexe masculin.

Unité : nombre

Discussion

Cet indicateur est généralement utilisé pour mesurer le sens des disparités entre hommes et femmes. Dans le cas où le taux féminin est inférieur au taux masculin, comme c'est généralement le cas, ce rapport varie entre 0 et 1, la disparité est en faveur des hommes. Dans le cas où l'indicateur devient supérieur à 1 la disparité est en faveur des femmes.

Fréquence de publication : Suivant la série disponible

Période de couverture : Suivant la série disponible

Niveau de désagrégation : Suivant la série disponible

Méthodologie de calcul

Procéder au rapport de l'indicateur du sexe féminin à celui obtenu pour le sexe masculin

Source des données

néant

Agence de supervision : Néant

Evaluation globale des données

Bonne

EG06 : Proportion de parcelles avec titre foncier appartenant aux femmes

Cet indicateur mesure le niveau de possession des parcelles sécurisées (avec titre foncier) par les femmes.

Unité : Pourcentage (%)

Discussion

Cet indicateur est généralement utilisé pour mesurer le sens des disparités entre hommes et femmes.

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2006, 2007

Niveau de désagrégation : Suivant la série disponible

Méthodologie de calcul

Procéder au rapport du nombre de parcelles appartenant aux femmes à ceux détenues par le sexe masculin

Source des données

Néant

Agence de supervision : Néant

Evaluation globale des données

Bonne

EG07 : Accès au crédit par sexe

Cet indicateur mesure le niveau d'accès des femmes au crédit.

Unité : Pourcentage (%)

Discussion

En matière de crédit, on distingue les crédits bancaires et la micro-finance

Fréquence de publication : Annuelle

Période de couverture : 2006, 2007

Niveau de désagrégation : Suivant la série disponible

Méthodologie de calcul

Procéder au rapport du nombre de crédits reçus par les femmes à ceux reçus par les hommes

Source des données

néant

Agence de supervision : Néant

Evaluation globale des données

Bonne

EC01 : Taux d'activité

Dans une population donnée, le taux d'activité est le rapport de la population active (population occupée et celle qui est en chômage) à la population en âge de travailler.

Unité : Pourcentage (%)

Fréquence de publication : Non définie

Niveau de désagrégation : National, département

Méthodologie de calcul

Il se calcule de la façon ci-après :

$$\frac{\text{Population active totale}}{\text{Population en âge de travailler}} \times 100$$

Source des données

Enquêtes Emploi (INSAE), RGPH (INSAE)

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

Les séries disponibles ne sont pas de la même source (Enquêtes et Recensements) ; il est donc utile d'être prudent dans le sens d'une analyse dynamique.

EC02 : Taux de chômage

Suivant les critères du BIT, une personne est au chômage lorsqu'elle remplit les critères ci-après :

- Avoir une qualification ;
- Etre disponible pour travailler ;
- N'avoir exercé aucune activité ne serait-ce qu'une heure la semaine précédant l'enquête ;
- Etre à la recherche d'un emploi

Unité : Pourcentage (%)

Discussion

En général, les taux de chômage sont faibles en raison de la prépondérance du secteur informel. On note plutôt un sous-emploi important (durée de travail inférieur à la norme ou revenu inférieur à la norme ou emploi inadapté à la qualification).

On peut distinguer le taux de chômage réel et le taux de chômage global

- Le taux de chômage réel exprime la proportion de personnes déclarées sans travail au cours d'une période donnée et n'ayant perçu aucun revenu au cours de la période.
- Le taux de chômage global définit comme la somme des taux de chômage réel et de sous-emploi.

Méthode de calcul

Taux de chômage global = Taux de chômage réel + Taux de sous-emploi

Taux de chômage = (population au chômage/population active)*100

Sources des données

INSAE

Agence de supervision : INSAE

Evaluation globale de l'indicateur

La série des taux de chômage n'est pas cohérente (données de recensement et données d'enquête). La période de référence pour cerner l'occupation est de trois mois pour le dernier recensement alors qu'elle est d'une semaine pour les enquêtes. La mise en place d'un dispositif de suivi de la pauvreté permettra de disposer d'une série cohérente.

EC03 : Indicateurs relatif aux activités de l'ANPE

Sources des données

ANPE

**Indicateurs de résultat pertinents pour l'axe 4 de la SCRP 3:
Promotion de la bonne gouvernance**

Justice

JG01 : Ratio nombre d'habitants pour 1 magistrat

Ce ratio permet de voir la charge d'un magistrat par rapport à la population couverte de la zone dont relève le tribunal de première instance.

Unité : Ratio

Discussion

Le ratio habitant magistrat fait le rapport entre la population couverte par un Tribunal de Première Instance et les magistrats qui sont en service dans ce tribunal. Les magistrats qui sont en service dans les cours d'appel, au niveau de la cour suprême ou en service dans les différentes administrations ne sont pas considérés dans ce calcul.

Fréquence de publication : Tous les ans

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : Abomey, Cotonou, Kandi, Lokossa, Natitingou, Ouidah, Parakou, Porto-Novo

Méthodologie de calcul

Un tribunal de première instance couvre plusieurs communes. A partir de l'espace territorial des différents tribunaux, on détermine la population couverte. Le rapport entre la population couverte par un Tribunal de Première Instance et le nombre de magistrats qui y sont en service permet de dégager ce ratio.

Sources des données

DPP/MJLDH pour le nombre de magistrats

INSAE pour les données démographiques

Agence de supervision : DPP/MJLDH

Evaluation globale des données

Bonne

JG02 : Ratio détenu en attente de jugement par rapport au condamné

Il donne une estimation du rapport entre les inculpés et les prévenus qui sont en instance d'être jugés et les condamnés qui subissent une peine privative de liberté.

Unité : ratio

Discussion

Un détenu est une personne qui subit une peine privative de liberté ou qui est en instance de jugement et gardée dans un établissement pénitentiaire.

Un Inculpé : c'est une personne qui fait l'objet d'une inculpation (Acte par lequel le juge d'instruction ouvre une information contre une personne soupçonnée d'un délit ou d'un crime).

Un prévenu : c'est une personne poursuivie pour une infraction et qui n'a pas encore été jugée.

Un condamné : c'est une personne qui a fait l'objet d'une condamnation définitive (Décision d'une juridiction prononçant une peine contre l'auteur d'une infraction).

Fréquence de publication : Tous les ans

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : Abomey, Cotonou, Kandi, Lokossa, Natitingou, Ouidah, Parakou, Porto-Novo

Méthodologie de calcul

Chaque tribunal de première instance dispose d'un établissement pénitencier ou prisons. Il fournit donc les statistiques sur les détenus, les prévenus, les inculpés et les condamnés.

Source des données

Tribunaux de première instance

Agence de supervision : DPP/MJLDH

Evaluation globale des données

Bonne

JG03 : Le taux d'occupation des prisons

Il donne une estimation du rapport entre l'effectif des incarcérés d'une cellule de détention et l'effectif prévu pour cette cellule

Unité : Pourcentage

Discussion

Ce taux mesure la pression de la population carcérale sur les prisons ; il est le plus souvent supérieur à 100 indiquant une surpopulation dans les maisons pénitentiaires.

Fréquence de publication : Tous les ans

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : Abomey, Cotonou, Kandi, Lokossa, Natitingou, Ouidah, Parakou, Porto-Novo

Méthodologie

Chaque tribunal de première instance dispose d'un établissement pénitencier ou prisons. Il fournit donc les statistiques sur la population carcérale.

Source des données

Tribunaux de première instance

Agence de supervision : DPP/MJLDH

Evaluation globale des données

Bonne

JG04 : Distance moyenne parcourue par le justiciable

La distance moyenne parcourue par les justiciables pour se rendre dans un Tribunal de Première Instance peut être interprétée comme la distance parcourue par un justiciable pris au hasard dans la zone de compétence du tribunal considéré.

Unité : en km

Discussion

Cet indicateur mesure le niveau de proximité du tribunal aux justiciables. Cet indicateur est très peu variable. Il varie seulement dans le cas où on crée un tribunal dans une zone donnée

Fréquence de publication : non définie

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : Abomey, Cotonou, Kandi, Lokossa, Natitingou, Ouidah, Parakou, Porto-Novo

Méthodologie de calcul

La distance moyenne parcourue par les justiciables pour se rendre dans un Tribunal de Première Instance peut être interprétée comme la distance parcourue par un justiciable pris au hasard dans la zone de compétence du tribunal considéré. Elle est obtenue avec la formule suivante :

$$[\text{somme (population*distance)}] / \text{population totale}$$

Ainsi pour se rendre au TPI de Ouidah par exemple, on a :

Communes	DISTANCE ENTRE COMMUNES ET SIEGE (km)	POPULATION	Populations * Distances
Ouidah	0	76555	0
Kpomassè	15	57190	857850
Comé	25	58396	1459900
Grand-popo	41	40335	1653735
		232476	3971485
Moyenne			17,1 km

Source des données

Tribunaux de première instance

Agence de supervision : DPP/MJLDH

Evaluation globale des données

Bonne

Gouvernance administrative

G01 : Taux d'exécution budgétaire

Rapport entre le montant du budget exécuté et le montant du budget prévu

Unité : En pourcentage (%)

Discussion

Cet indicateur vise à indiquer la capacité de consommation des crédits par un ministère ou une administration donnée. On distingue généralement le taux d'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement (hors salaire) et celui des dépenses d'investissement.

Fréquence de publication : Tous les ans

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : Indicateur disponible par ministère. A moyen terme, il peut être décliné par département, par type de marché

Méthodologie de calcul

Cet indicateur peut se calculer à partir d'une requête adressée au SiGFIP.

Sources des données

DPP du ministère, DGB/MFE

Agence de supervision : DGB/MFE

Evaluation globale des données

Bonne

G02 : Délai de passation des marchés

Différence entre la date de notification et la date d'ouverture des offres. On parle souvent de délai ouvrable lorsqu'on fait référence au délai du marché en nombre de jours ouvrables.

Unité : En jours (nombre de jours)

Discussion

Pour comprendre et interpréter cet indicateur, il faut appréhender les règles de gestion qui soutendent le calcul de cet indicateur :

- RG 1 : il existe trois types de marché (marché de fournitures, marché de grands travaux et marché de services, de petits et moyens travaux) ;
- RG 2 : un marché concerne un ministère donné ;
- RG 3 : un marché a une date d'ouverture, une date d'approbation, une date de notification, un numéro, un montant et un délai ;

Le Ministère des Finances et de l'Economie en fonction de l'expérience et de la pratique en matière de passation des marchés a défini des valeurs cibles suivant les types de marchés.

Type de marché	Valeur cible
Fournitures	55
Travaux	78
Services	63

On calcule en général une moyenne pour les marchés d'un ministère donné. Cette moyenne est pondérée par le poids financier du marché sur l'ensemble des marchés passés par le ministère.

Délai moyen = $(\text{poids} * \text{délai ouvrable}) / (\text{Nombre total de marché})$ avec poids = montant du marché / montant total des marchés passés par le ministère

L'écart entre la valeur cible et le délai ouvrable permet de mettre en évidence les dysfonctionnements de la chaîne de passation des marchés.

Fréquence de publication : Tous les ans

Période de couverture : 2002 à 2010

Niveau de désagrégation : Indicateur disponible par ministère. A moyen terme, il peut être décliné par département, par type de marché

Méthodologie de calcul

On calcule en général une moyenne pour les marchés d'un ministère donné. Cette moyenne est pondérée par le poids financier du marché sur l'ensemble des marchés passés par le ministère.

Délai moyen = (poids * délai ouvrable)/(Nombre total de marché) avec poids = montant du marché/ montant total des marchés passés par le ministère

L'écart entre la valeur cible et le délai ouvrable permet de mettre en évidence les dysfonctionnements de la chaîne de passation des marchés.

Sources des données

Direction des Marchés Publics (MFE)
Direction de l'Organisation Informatique (MFE)

Agence de supervision : DGML/MFE

Evaluation globale des données

Bonne

Indicateurs de résultat pertinents pour l'axe 5 de la SCRP 3:

Développement équilibré de l'espace national

Site touristique

ST01 : Evolution de l'effectif des visiteurs dans les parcs W et PENDJARI

Sources de données

CENAGREF/MEPN

ST02 : Effectif des chasseurs dans les parcs W et PENDJARI

Sources des données

CENAGREF/MEPN

Protection des forets

PF01 : Volume de bois d'œuvre à l'exportation

Source des données

DGFRN/MEPN

PF02 : Indicateurs sur l'exploitation de la forêt

Sources des données

DGFRN/MEPN

PF03 : Indicateurs de l'ABE

Sources de données

ABE/MEPN

Climat

CL01 : Nombre de jours de pluie par station

Sources des données

ASECNA/Service météorologique national

CL02 : Hauteurs de pluie par station (en mm)

Sources de données

ASECNA/Service météorologique national

CL03 : Humidité minimale et maximale par station (en %)

Source des données

ASECNA/Service météorologique national

CL04 : Température minimale et maximale par station (en °C)

Source des données

ASECNA/Service météorologique national

CL05 : Durée d'insolation mensuelle en heure et dixième

Source des données

ASECNA/Service météorologique national